





## **Rapport annuel de l'Afac-Agroforesteries**

Des plantations 2017-2018

Du programme « Plantons 3 millions d'arbres en France »

en partenariat avec la Fondation Yves Rocher – Institut de France

31 mai 2018



# Sommaire

I.	LE PROGRAMME .....	7
1.	Introduction.....	8
2.	Résumé en chiffres.....	9
II.	LES OPÉRATEURS ET LES PLANTEURS .....	11
1.	Un réseau d'opérateurs œuvrant pour la haie et l'arbre champêtre.....	12
2.	Des opérateurs pour accompagner les planteurs .....	18
3.	Planteurs et opérateurs pour planter des haies.....	19
4.	Une diversité de planteurs par opérateur.....	20
5.	Des réseaux de planteurs tissés par les opérateurs .....	22
6.	3 millions d'arbres plantés - en route vers les 5 millions !.....	24
7.	Un programme qui grandit et la demande aussi .....	25
8.	Le taux de fidélité des opérateurs .....	26
9.	Objectifs de réalisation des plantations .....	27
III.	LES PLANTATIONS.....	31
1.	Cartographie nationale des plantations .....	34
2.	La répartition des plantations par opérateur et par région.....	35
3.	Répartition géographique des aires de plantation.....	37
4.	Les types de plantation.....	42
5.	Les objectifs de plantation.....	43
IV.	PORTRAITS DE PLANTEURS.....	45
1.	Portrait n°1 : Vincent FERRE .....	46
2.	Portrait n°2 : Nelly CONTASTIN .....	47
3.	Portrait n°3 : Godefroy DUTERTE .....	48
4.	Portrait n°4 : Olivier AVEROUS .....	49
V.	LES ESSENCES.....	51
1.	Une grande diversité végétale pour une diversité paysagère .....	52
2.	Diversité des essences pour tous les opérateurs .....	53
3.	Le top des essences par opérateur .....	54
4.	Diversité des essences et quantité d'arbres.....	55
VI.	VÉGÉTAL LOCAL .....	61
1.	La filière arbres et arbustes labellisés «Végétal local» .....	62
2.	Les plantations «Végétal local» .....	64
3.	Les producteurs et les planteurs de «Végétal local».....	66





# I - LE PROGRAMME

# Introduction

## Plantons France : En route vers les 5 millions d'arbres

La 8<sup>ème</sup> campagne de plantations soutenue par le programme «Plantons pour la Planète» porté par la Fondation Yves Rocher-Institut de France, a permis de planter sur la saison 2017-2018, 516 950 arbres et arbustes. Grâce à ce programme et à ses 67 opérateurs engagés, **le troisième million d'arbres** a pu être atteint !

Cette 8<sup>ème</sup> campagne de plantations inaugure également **la reconduction du programme** « Plantons pour la Planète – France » qui prévoit la plantation supplémentaire de **2 millions arbres sur 5 années** (saison 2017-2018, saison 2018-2019, saison 2019-2020, saison 2020-2021), à raison de **600.000 arbres par an**. Ainsi, en 2021, nous atteindrons l'objectif ambitieux de 5 millions d'arbres plantés depuis 2010 en France dans le cadre du partenariat entre la Fondation Yves Rocher-Institut de France et l'Afac-Agroforesteries.

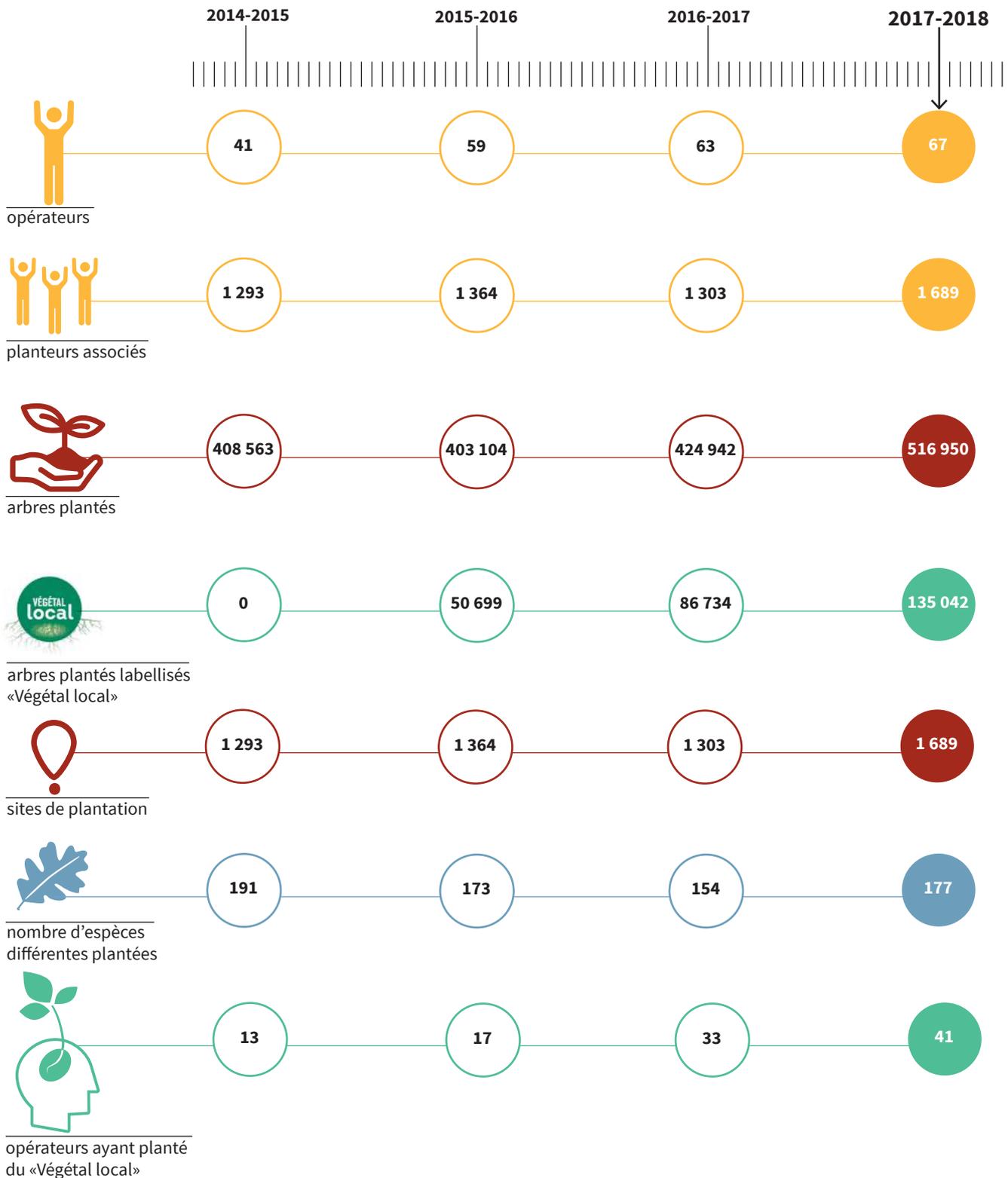
Ce dispositif d'aide à la plantation a prouvé qu'il permettait d'**impulser des dynamiques de plantation** de haies, de vergers ou d'alignement d'arbres en intraparcellaires sur de nombreux territoires afin de réintroduire **l'arbre champêtre au cœur des territoires** ruraux.

Il a permis, au cours des précédentes campagnes de plantation, d'**endiguer la disparition des haies** de façon significative et de créer des dynamiques territoriales durables autour de la problématique de l'arbre champêtre en renforçant les fonctionnalités suivantes :

- atténuation des effets du changement climatique, tout en s'y adaptant
- maintien de la qualité des eaux et lutte contre l'érosion des sols
- amélioration de la biodiversité du bord de champ
- protection des cultures et des troupeaux
- stockage de carbone
- lutte contre la banalisation des paysages ruraux

Consciente de ces enjeux, la Fondation Yves Rocher poursuit résolument son engagement en matière de **haute-qualité de plantation** en soutenant la filière d'arbres et d'arbustes labellisés "**Végétal local**" avec pour nouvel objectif d'accompagner la plantation d'un million d'arbres labellisés «Végétal local». Dans cet objectif, il est prévu que **50% des plants** du nouveau programme «Plantons en France - en route vers les 5 millions» qui seront plantés d'ici 2021, soient **labellisés «Végétal local»**.

# Résumé en chiffre







## II - LES OPÉRATEURS ET LES PLANTEURS

# Un réseau d'opérateurs œuvrant pour la haie et l'arbre champêtre

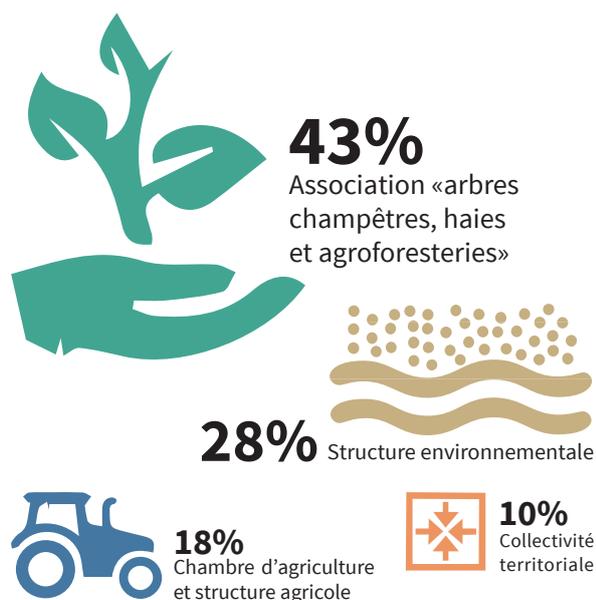
**L'**Afac-Agroforesteries est implantée sur l'ensemble du territoire national, et  **fédère 236 adhérents** en 2018 dont 193 structures et 43 individuels. En 10 ans, l'association a constitué un réseau professionnel d'opérateurs de terrain, d'associations, de collectivités territoriales, d'équipes de recherche, d'organismes professionnels agricoles et environnementaux, de bureaux d'étude, tous engagés dans la préservation, la plantation et la gestion des arbres champêtres, des haies, du bocage et des systèmes agroforestiers sous toutes leurs formes. **La diversité de ces acteurs** regroupés au sein de l'Afac-Agroforesteries fonde son **approche transversale et systémique** de l'arbre champêtre dans les territoires ruraux.

Les 29 **associations «arbres champêtres, haies et agroforesteries»**, qui ont pour objet premier la prise en compte de toutes les agroforesteries sont majoritaires dans le programme (43%), tout comme elles le sont au sein de l'Afac-Agroforesteries où elles représentent 22% du réseau national. **Elles plantent** à elles seules plus de **la moitié des arbres du programme** (53%). Ce sont les acteurs principaux de ce programme tant par leur représentativité que par leur capacité d'action. Les structures environnementales représentent, quant à elles, 28% des opérateurs du programme mais ont un volume de plantation moins important (18%).

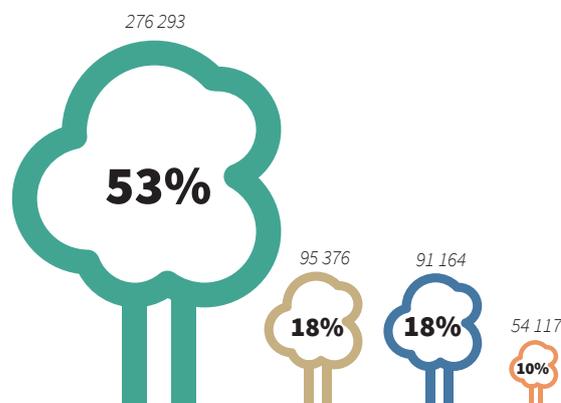
**La diversité de taille des structures** engagées dans le programme est une autre particularité de ce réseau d'opérateurs. Chaque structure adapte son territoire d'action, qu'il soit régional, départemental, communal ou local par rapport à sa capacité de plantation sur le terrain et par rapport aux structures voisines. **L'échelle départementale** reste l'aire d'influence privilégiée des opérateurs puisqu'elle **concerne 67% des opérateurs**. Cependant, avec la fusion des régions, certains opérateurs se regroupent pour bénéficier d'une représentation à l'échelle régionale.

12

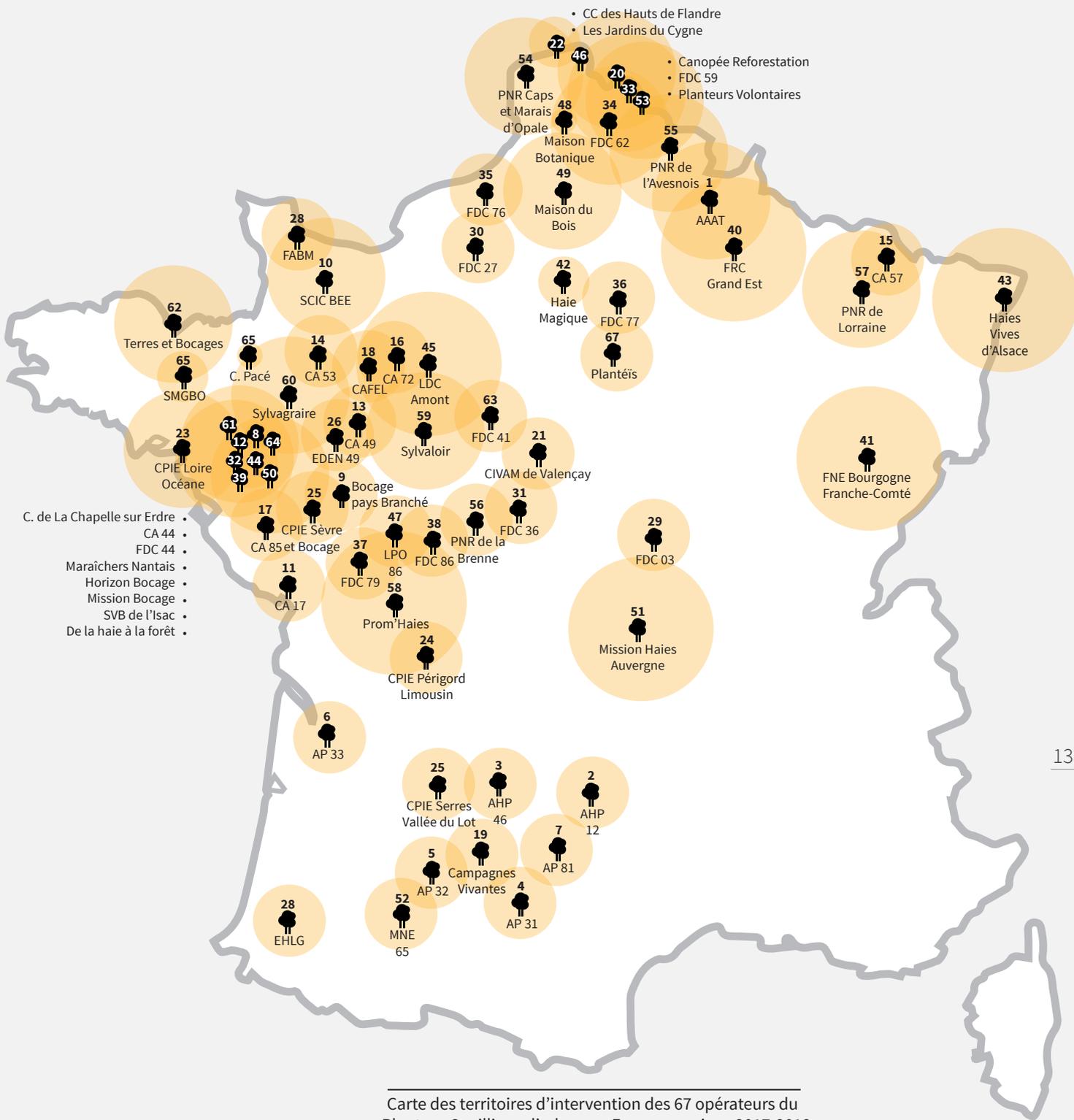
Cette diversité d'acteurs s'exprime également au sein des **67 opérateurs mobilisés** par le programme « Plantons 3 millions d'arbres en France ». Le diagramme ci-dessous met en évidence quatre principaux types d'opérateurs.



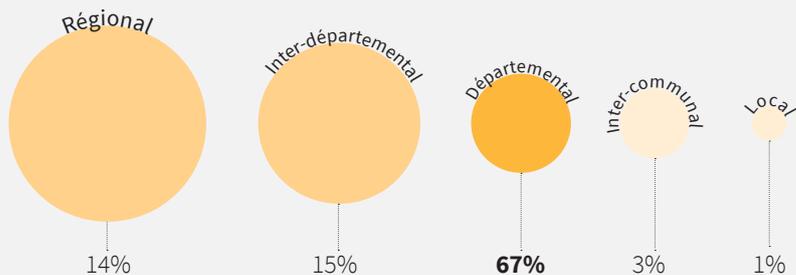
Répartition des types de structure du programme «Plantons 3 millions d'arbres en France» saison 2017-2018



Répartition des opérateurs par nombre d'arbres plantés dans le programme «Plantons 3 millions d'arbres en France» - saison 2017-2018



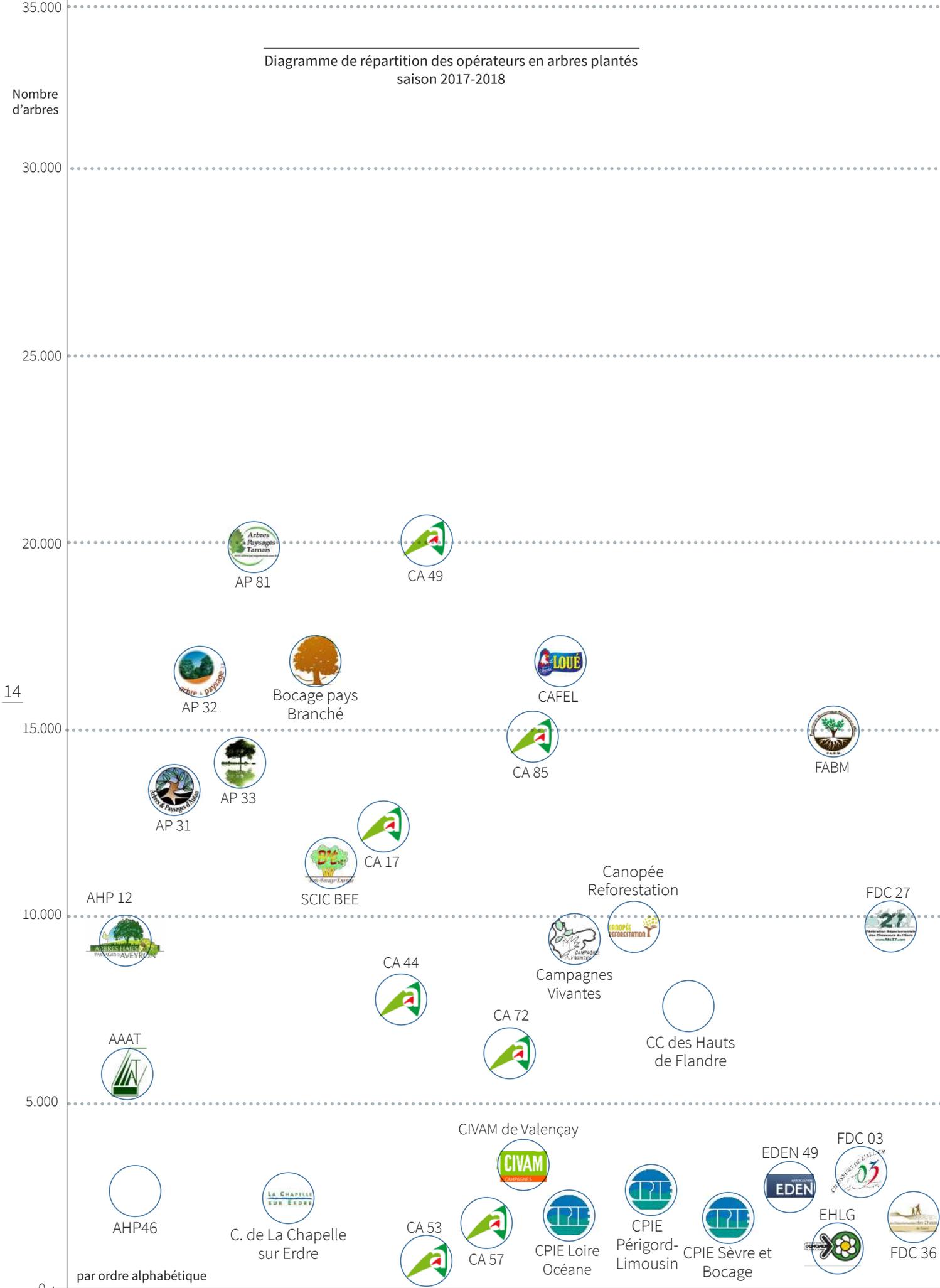
Carte des territoires d'intervention de 67 opérateurs du «Plants 3 millions d'arbres en France» - saison 2017-2018



Répartition des 67 opérateurs par échelle d'intervention

Diagramme de répartition des opérateurs en arbres plantés  
saison 2017-2018

Nombre  
d'arbres





Prom'Haies



PNR de l'Avesnois



FDC 62



Mission Bocage



Mission Haies Auvergne

Les Jardins du Cygne



FRC du Grand Est



Haies Vives d'Alsace



PNR Caps et Marais d'Opale

FDC 41



Terres et Bocages



FDC 76



FDC 79

Haie Magique



LPO 86

Planteurs Volontaires



PNR de la Brenne



Sylvagaire



Plantéïs



FDC 59



MNE 65



PNR de Lorraine

SBV de l'Isac



De la haie à la forêt



FDC 77

FNE Bourgogne Franche-Comté



LDC Amont



Maison du Bois

Maison Botanique



SARL SYLVALOIR



Pacé



SMGBO



Marâchers Nantais



Horizon Bocage



Horizon Bocage



Horizon Bocage





Carte de localisation des 67 structures du programme  
«Plantons 3 millions d'arbres en France» - saison 2017-2018

<https://www.google.fr/maps/@48.3700725,2.5787949,8z/data=!4m2!6m1!1s10QweKugpZwRIScBTAQ6aHjMjIzoz9NCp>

1. Atelier Agriculture Avesnois Thiérache
2. Arbres Haies Paysages d'Aveyron
3. Arbres Haies Paysages du Lot
4. Arbres et Paysages d'Autan
5. Arbre & Paysage du Gers
6. Arbres et Paysages en Gironde
7. Arbres et Paysages Tarnais
8. Commune de La Chapelle sur Erdre
9. Bocage pays Branché
10. SCIC Bois Bocage Energie
11. Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime
12. Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique
13. Chambre d'Agriculture du Maine et Loire
14. Chambre d'Agriculture de la Mayenne
15. Chambre d'Agriculture de Moselle
16. Chambre d'Agriculture de la Sarthe
17. Chambre d'Agriculture de la Vendée
18. CAFEL
19. Campagnes Vivantes
20. Canopée Reforestation
21. CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle
22. Communauté de communes des Hauts de Flandre
23. CPIE Loire Océane
24. CPIE Périgord-Limousin
25. CPIE Sèvre et Bocage
26. EDEN 49
27. Euskal Herriko Laborantza Ganbara
28. Fédération des associations de Boisement de la Manche
29. Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier
30. Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure
31. Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre
32. Fédération Départementale des Chasseurs Loire-Atlantique
33. Fédération Départementale des Chasseurs du Nord
34. Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais
35. Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime
36. Fédération Départementale des Chasseurs de Seine et Marne
37. Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres
38. Fédération Départementale des Chasseurs Vienne
39. Fédération des Maraîchers Nantais
40. Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est
41. FNE Bourgogne Franche-Comté
42. Haie Magique
43. Haies Vives d'Alsace
44. Horizon Bocage
45. LDC Amont
46. Les Jardins du Cygne
47. Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne
48. Maison Botanique
49. Maison du Bois
50. Mission Bocage
51. Mission Haies Auvergne (Union régionale des Forêts d'Auvergne)
52. Maison de la nature et de l'Environnement des Hautes-Pyrénées
53. Planteurs Volontaires
54. Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale
55. Parc naturel régional de l'Avesnois
56. Parc naturel régional de la Brenne
57. Parc naturel régional de Lorraine
58. Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine
59. SARL SYLVALOIR
60. Sylvagraire
61. Syndicat Bassin Versant de l'Isac
62. Terres et Bocages
63. Fédération départementale des chasseurs du Loir et Cher
64. De la haie à la forêt
65. Commune de Pacé
66. Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust
67. Plantéïs

## Des opérateurs pour **accompagner les planteurs**

Les opérateurs du réseau Afac-Agroforesteries engagés dans le programme «Plantons 3 millions d'arbres en France» sont des **professionnels de la haie et de l'arbre champêtre**. Ces conseillers agroforestiers ou techniciens bocage travaillent dans des structures de conseil, d'information et d'appui technique en plantations agroforestières. Leur **expérience de terrain** significative, capitalisée **depuis 30 ans**, et leur approche qualitative des plantations assurent la **crédibilité du programme**.

En effet, chaque arbre planté s'inscrit dans un projet de plantation unique car **adapté aux attentes du planteur**, aux enjeux de production, aux services écologiques attendus, au paysage, à la conduite des arbres. C'est le savoir-faire des conseillers agroforestiers que d'élaborer ce projet en tenant compte des conditions pédoclimatiques. Leurs compétences croisées en agronomie,

en sylviculture et en animation permettent une approche multifonctionnelle de l'arbre champêtre et intégratrice des politiques sectorielles, qu'il s'agisse de politiques :

- **agroécologiques** (améliorer la productivité des parcelles, renforcer l'autonomie et l'économie des exploitations agricoles, fertiliser le sol, diminuer les traitements en favorisant les auxiliaires, ...),
- **de développement économique** (par la création de nouvelles filières telles le bois énergie),
- **environnementales** (limiter l'érosion des sols, préserver la qualité de l'eau et la biodiversité, ...),
- **territoriales et culturelles** (améliorer l'attractivité et l'identité des territoires, ...).

Ainsi, par son savoir-faire en termes de plantation et son ancrage sur le terrain, l'Afac-Agroforesteries est un **réseau-pilote dans les campagnes de plantation**.

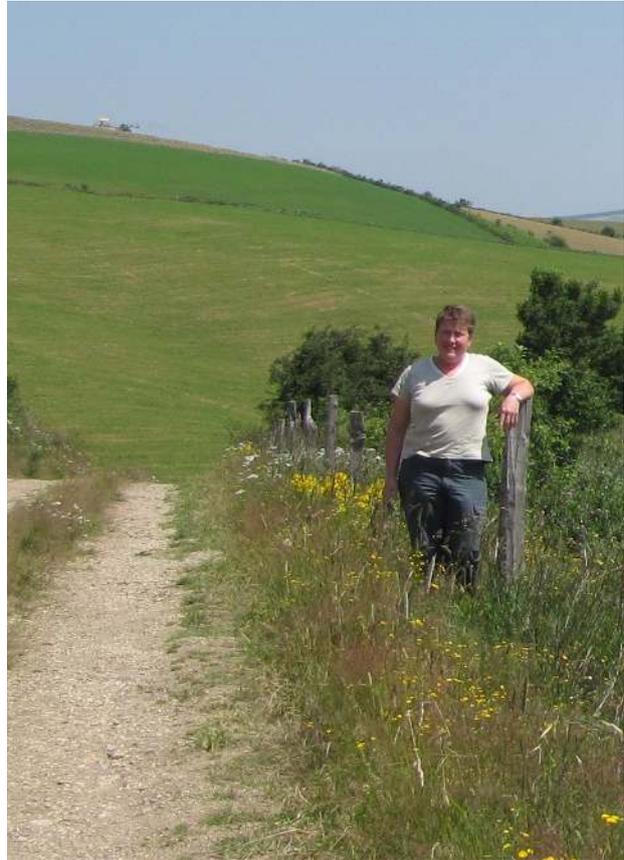
18



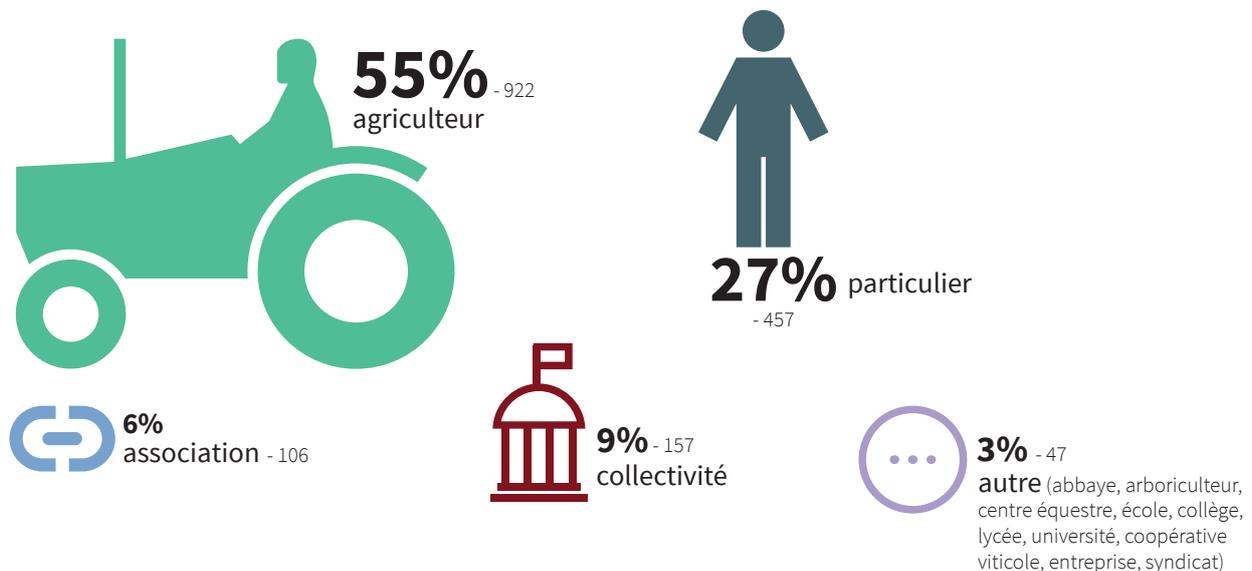
Plantation chez Guillaume Bretin à Sembleçay avec l'école de Chabris par le CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle

# Planteurs et opérateurs pour planter des haies

**L**es opérateurs ne plantent pas seuls mais pour des **agriculteurs, des particuliers, des associations, des collectivités** ou encore d'autres acteurs comme des **coopératives viticoles, des entreprises ou des écoles**. Ces planteurs ont contacté les professionnels de la haie et des arbres champêtres pour être conseillés et accompagnés dans leurs projets de plantation. Ainsi, les 67 opérateurs du programme ont accompagné, pour la saison 2017-2018, **1 689 planteurs** décidés à planter des haies, des vergers ou des arbres en intrapacellaire sur leurs parcelles privées ou communales. **La majorité des planteurs sont des agriculteurs** (55%-922). Cela montre l'implication de la profession agricole à reconsidérer l'arbre comme un allié dans leur système de production. Associations, particuliers et collectivités représentent l'autre moitié de la communauté des planteurs et attestent que redonner une place à l'arbre dans le paysage rural n'est pas uniquement l'affaire des agriculteurs mais bien d'un **réseau de citoyens concernés** par leur cadre de vie, le maintien de la biodiversité, l'amélioration de la qualité de l'eau, ...



Planteuse de haies accompagné par Arbres, Haies Paysages 12



Répartition des types de planteurs mobilisés par les 67 opérateurs du programme

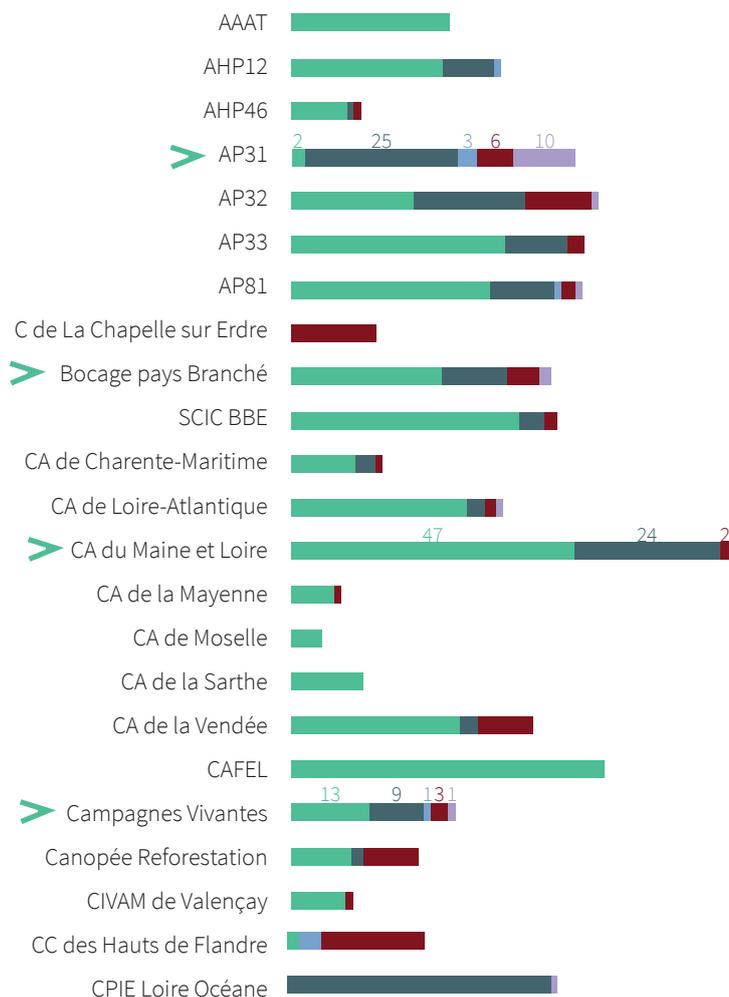
# Une diversité de planteurs par opérateur

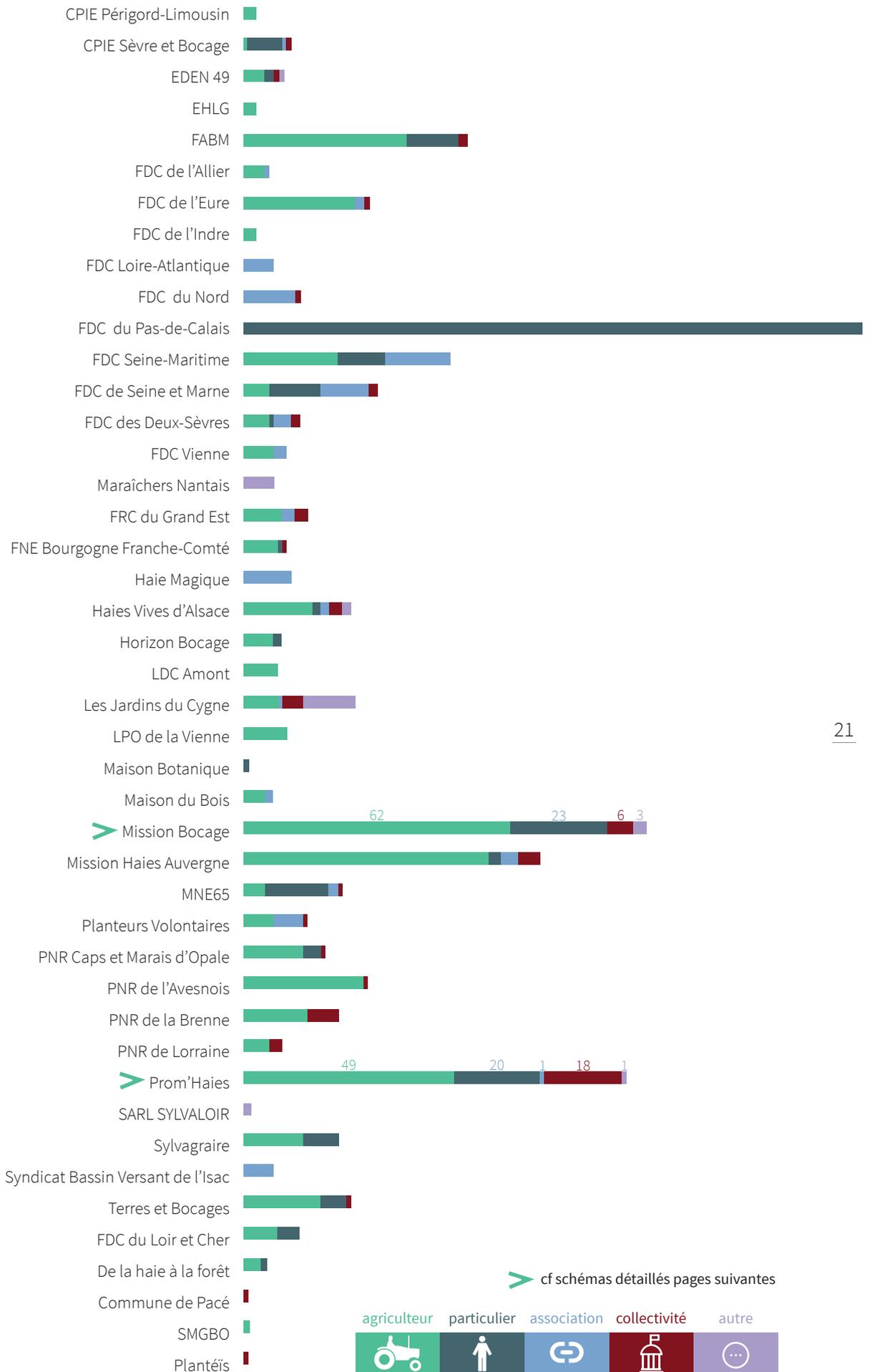
Le diagramme de répartition des types de planteurs par opérateur, ci-dessous, confirme la part importante de planteurs-agriculteurs mobilisés par chaque opérateur. Il met également en évidence la diversité de planteurs accompagnés par les opérateurs, qu'ils soient des agriculteurs, des collectivités, des associations ou des particuliers.

Par exemple, l'opérateur Mission Bocage a accompagné, durant la saison de plantation 2017-2018, 94 planteurs dont 62 agriculteurs,

23 particuliers, 6 collectivités et 3 autres structures. Cet opérateur n'est donc **pas affilié à un type de planteur** en particulier. Ce n'est pas le cas par exemple des opérateurs tels que AAAT, CAFEL, certaines Chambres d'Agriculture ou EHLG, qui eux **n'accompagnent que des projets de plantation chez des agriculteurs**. En effet, ces structures ont pour vocation première l'animation et l'accompagnement de la profession agricole sur leur territoire.

Diagramme de répartition des types de planteurs par opérateur



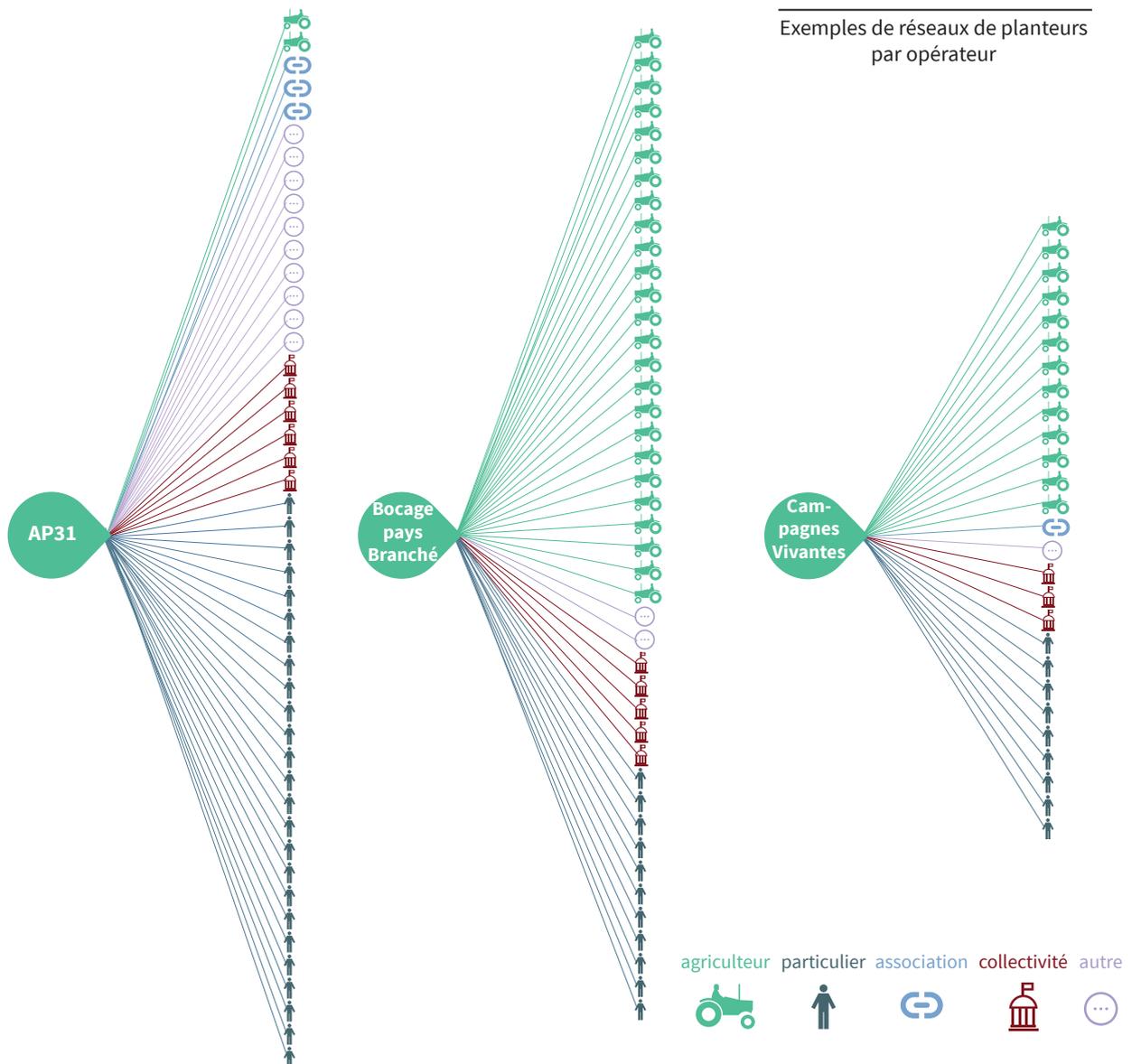


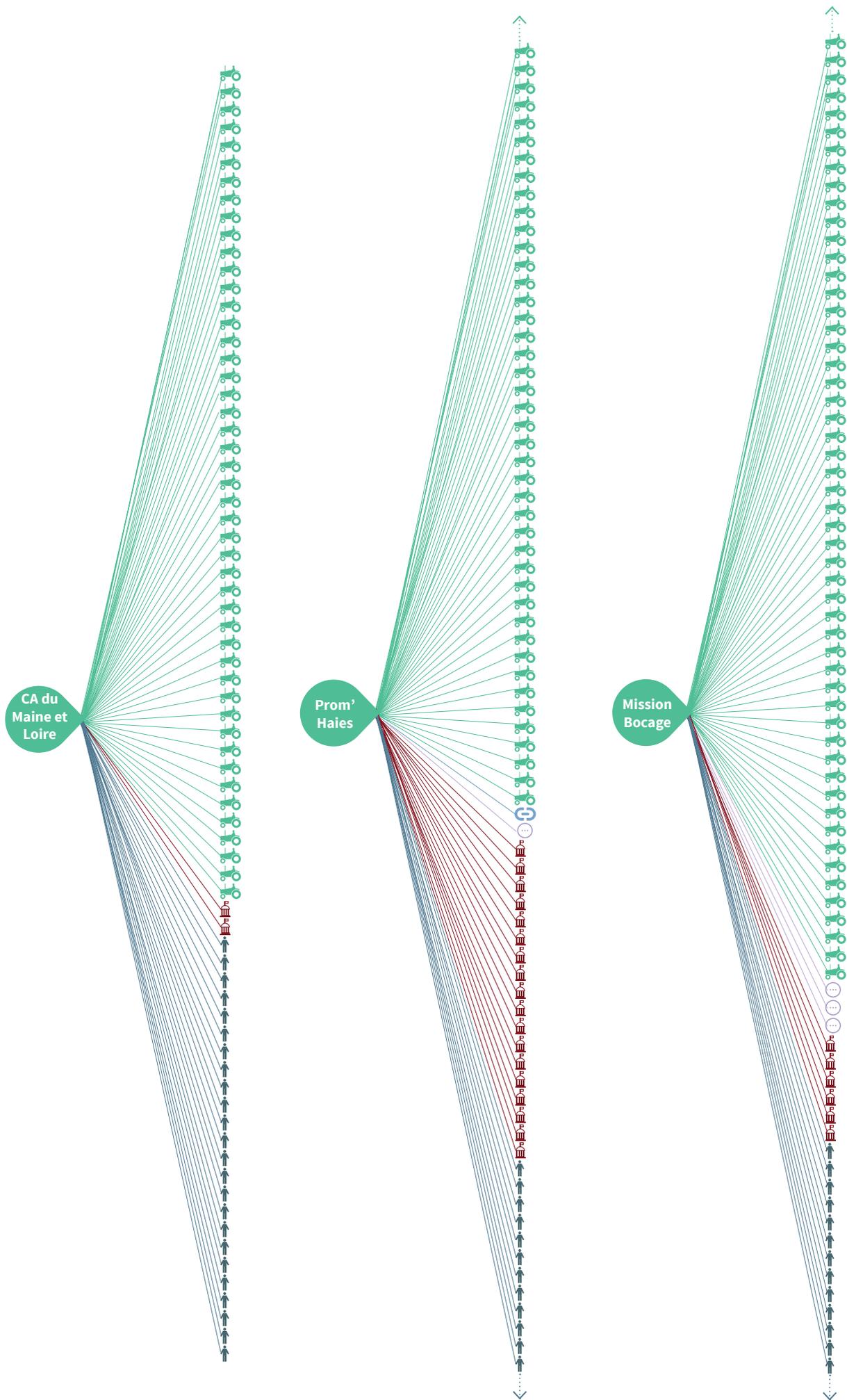
# Des réseaux de planteurs tissés par les opérateurs

Le réseau d'**opérateurs** du programme est constitué d'une majorité de structures associatives qui **s'entourent d'un réseau local** d'adhérents bénévoles qui s'y investissent fortement. Ce mode de fonctionnement et d'**implication des citoyens** se lit dans les diagrammes ci-dessous, par l'ampleur des planteurs mobilisés autour de chaque opérateur.

Les opérateurs n'ont pas seulement une mission opérationnelle de plantation mais ont surtout pour **mission de fédérer les acteurs du territoire** autour de la haie pour reconsidérer sa place dans un système paysager et agricole qui fait sens. **Ce programme** aide considérablement à tisser **un réseau d'envergure** autour de la réalisation de chantiers de plantations participatifs.

22





# 3 millions d'arbres plantés - en route vers les 5 millions !

La Fondation Yves Rocher-Institut de France s'est engagée dans un **partenariat** avec l'Afac-Agroforesteries **depuis 8 ans** dans le cadre de son programme « Plantons pour la Planète ». La frise chronologique ci-dessous, met en avant les grandes étapes de l'enrichissement de ce partenariat vivant :

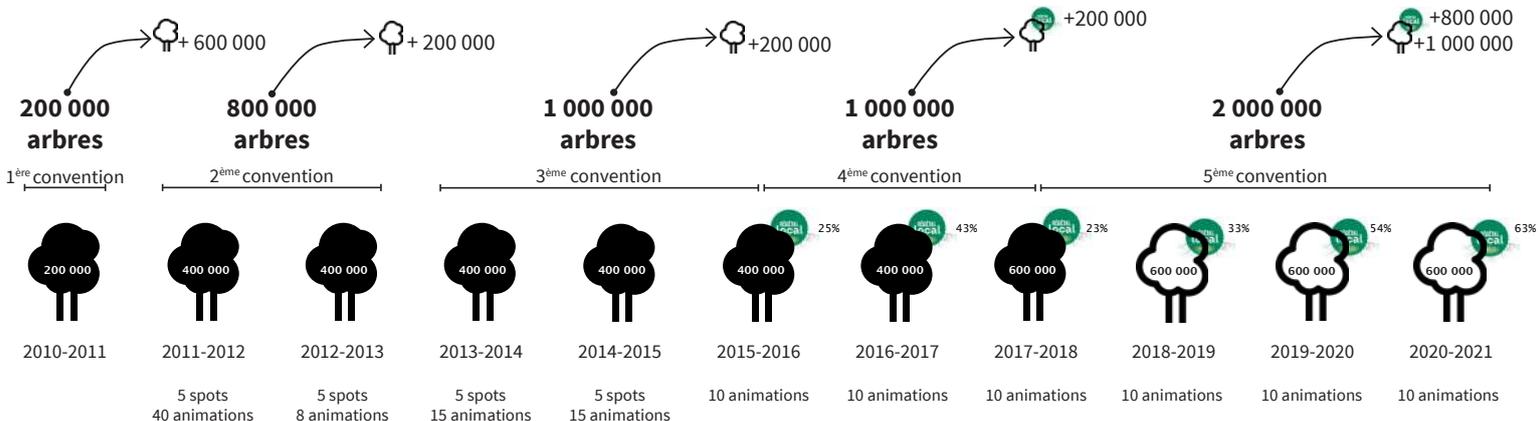
- 2010-2011 - 1<sup>ère</sup> convention – 200 000 arbres  
Démarrage du partenariat avec le **soutien à la plantation** comme acte fondateur. La plantation d'arbres et de haies champêtres est au cœur des missions **des structures** du réseau Afac-Agroforesteries.
- 2011-2013 - 2<sup>ème</sup> convention – 800 000 arbres  
Mise en place des **animations-plantations** avec les partenaires des magasins Yves Rocher de France, les salariés de CAP Rocher et de Rennes. Ce sont des occasions uniques pour développer le lien sensible à l'arbre et pour tisser une véritable **communauté de planteurs**.
- 2013-2015 - 3<sup>ème</sup> convention – 1 000 000 arbres  
Réflexion sur l'**exigence de qualité technique** des plantations et sur la **qualité des plants** utilisés et donc sur leur origine génétique. La

filière de production d'arbres et d'arbustes labellisés «**Végétal local**» se lance dans les territoires avec comme enjeu une meilleure résilience face aux changements climatiques en préservant une diversité génétique végétale. la Fondation Yves Rocher choisi de **soutenir l'émergence de cette filière** avec l'aide à la récolte et avec un soutien conséquent apporté aux plants labellisés «Végétal local».

- 2015-2018 - 4<sup>ème</sup> convention – 1 000 000 arbres  
**Amélioration de la connaissance** de « l'arbre hors forêt » par le biais des rapports de plantation produits annuellement. Les **données rassemblées et capitalisées** dans ces rapports constituent la base d'un observatoire national des plantations de l'arbre champêtre. Le partenariat entre la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries a fait ses preuves : après 8 ans de travail en commun, **le bilan des 3 millions** d'arbres plantés est **considérable, fort et reconnu**.
- 2018-2021 - 5<sup>ème</sup> convention – 2 000 000 arbres  
**L'objectif** en terme de plantation **a doublé** et permettra d'atteindre **5 millions** d'arbres plantés **en 2021**, onze ans après la première plantation.

24

Frise chronologique des programmes de plantation successifs portés par la Fondation Yves Rocher et l'Afac-Agroforesteries



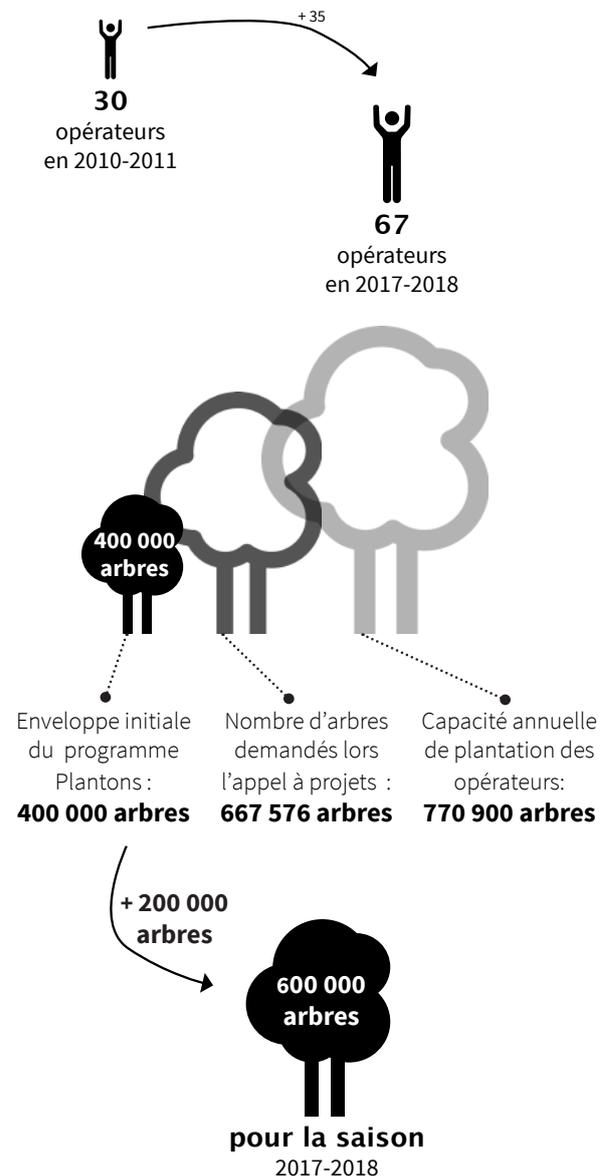
# Un programme qui grandit et la demande aussi

Le programme « Plantons 3 millions d'arbres en France » intègre chaque année de plus en plus d'opérateurs. En effet, le nombre d'opérateurs engagés dans le programme a plus que doublé, puisque nous sommes passés de **30 opérateurs** en 2010, à **67 opérateurs** pour la saison 2017-2018. Leur **demande en arbres** va également s'accroissant. Interrogés, avant le lancement de la saison 2017-2018, sur leur **capacité annuelle de plantation**, les opérateurs ont déclaré une projection à **770 900 arbres**. Lors de la réception des candidatures de l'appel à projets, 667 576 arbres avaient été demandés par les opérateurs. **Cette demande en nombre d'arbres** étant nettement supérieure à l'enveloppe de 400 000 arbres, il a fallu appliquer un **abattement de près de 30%** pour l'ensemble des opérateurs.

## + 200 000 arbres

Pour **répondre à la demande croissante** d'arbres, la Fondation Yves Rocher a décidé de soutenir **200 000 arbres supplémentaires** qui ont été attribués aux opérateurs dès cette saison 2017-2018, portant ainsi à 600 000 le nombre total d'arbres dédiés à la saison 2017-2018.

Ce constat montre que le réseau de planteurs de l'Afac-Agroforesteries a besoin et compte sur l'aide de la Fondation Yves Rocher pour continuer ou initier leurs actions de plantation. En effet, l'aide publique ne suit pas l'accroissement des plantations sur de nombreuses régions. **Le soutien de la Fondation Yves Rocher** est donc **capital** dans les territoires car il a un effet coup de pouce pour des plantations de qualité. De plus, la **Fondation joue un rôle d'incubateur** pour des structures émergentes qui souhaitent réaliser une première campagne de plantation sur leur territoire. La levée de fonds est souvent difficile et l'aide du programme « Plantons 3 millions d'arbres en France » permet d'assurer des premières opérations qui ne sont pas soutenues par ailleurs. C'est le cas de Euskal



Herriko Laborantza Ganbara au Pays-Basque, de EDEN 49 dans le Maine et Loire, de Arbres et Paysages du Lot et de Atout Fruit dans l'Ariège, programmant pour la première fois des plantations ou des structures nouvellement créées, et qui ont été retenues pour la nouvelle saison 2017-2018.

# Taux de fidélité des opérateurs

## Le taux de fidélité des opérateurs - 79%

Pour cette campagne de plantation, 53 opérateurs ont réitéré leur engagement dans le programme. Ce qui représente 79% de la totalité des opérateurs. Ce chiffre atteste d'une grande fidélité et d'un attachement certain des opérateurs au programme «Plantons 3 millions d'arbres en France». En effet, ce dernier est très attendu et suivi par les opérateurs, puisque la majorité de ces opérateurs y ont répondu durant huit années consécutives.

## + Les nouveaux entrants - 21%

Au total 14 nouveaux opérateurs ont intégré le programme sur la saison 2017-2018 :

1. Arbres Haies Paysages du Lot
2. EHLG (Euskal Herriko Laborantza Ganbara)
3. De la haie à la forêt
4. Chambre d'Agriculture de la Mayenne
5. Chambre d'Agriculture de Moselle
6. Commune de Pacé
7. CPIE Périgord-Limousin
8. EDEN 49
9. FDC de Seine-Maritime
10. FDC des Deux-Sèvres
11. Syndicat Bassin Versant de l'Isac
12. Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust
13. Bocage pays Branché
14. Commune de La Chapelle sur Erdre

Cela témoigne d'une bonne vitalité du programme, permet d'assurer un plus grand recouvrement du territoire national et une diversité d'approches de l'arbre champêtre. Hormis la Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime, aucun de ces nouveaux opérateurs n'a participé au programme antérieurement. Ce sont des structures qui travaillent depuis plusieurs années sur la haie et l'arbre champêtre et leur entrée dans le programme est révélateur d'une baisse des financements publics pour les plantations dans tous les territoires. Certains opérateurs se restreignent sur le nombre de plantations par

manque de moyens.

C'est le cas de la Mission Haies Auvergne qui témoigne :

*« On ne met que les dossiers qui ne bénéficient pas d'aides par ailleurs. Mais cela devient de plus en plus compliqué dans les territoires où l'aide publique à la plantation diminue fortement. C'est une préoccupation majeure chez les structures associatives ».*

Le témoignage de l'association Bocage Pays Branché est aussi très explicite :

*« Les financements des collectivités territoriales étant difficiles à obtenir, il est vital pour notre structure de bénéficier de cette aide de la Fondation. »*

Parmi ces nouveaux entrants, trois structures, AHP 46, De la haie à la forêt et EHLG, ont été créées récemment ou programme pour la première fois des plantations. Pour elles, le soutien apporté par ce programme est vital et leur permettra de se développer dans le temps.

L'Afac-Agroforesteries reste vigilante à intégrer des opérateurs variés dans le programme afin de conserver un équilibre dans la diversité d'opérateurs.

## - Les sortants - 6%

Pour cette saison 2017-2018, quatre opérateurs ont quitté le programme, en cours de saison, parce qu'ils n'avaient finalement pas de plantations prévues pour cette année :

- Atout Fruit
- CPIE Serres-Vallée du Lot
- FRC du Languedoc Roussillon
- Université de Lille 1

# Objectifs de réalisation des plantations

**À** mi-saison de la réalisation des chantiers de plantation, **13 opérateurs** avaient déjà **atteint leur objectif** de plantation. C'est le cas par exemple d'Arbres, Haies, Paysages d'Aveyron, d'Arbres et Paysages d'Autan, d'Arbres et Paysages Tarnais, de la Chambre d'agriculture de Charente-Maritime ou encore de la Chambre d'agriculture du Maine-et-Loire. Ces opérateurs concentrent la majorité de leurs chantiers sur les mois de novembre et décembre.

En 2016-2017, 27% des opérateurs n'avaient pas encore démarré la réalisation des projets de plantation en janvier 2017, contre 34% en janvier 2018. Cette légère augmentation s'explique principalement par les conditions climatiques difficiles des mois de novembre-décembre 2017 (gel, neige, sol détrempé) empêchant la réalisation des plantations de haies.

Lors du **bilan intermédiaire**, remis en janvier 2018, près de la **moitié** (48%) des **opérateurs étaient à mi-parcours** de la réalisation des plantations prévues initialement début janvier 2018. Ces opérateurs échelonnent leurs plantations sur l'ensemble de la période de plantation (de novembre à mars). Les opérateurs ont une moyenne de 30 chantiers de plantation à réaliser avec des agriculteurs, collectivités ou privés, il est donc normal que leur programmation soit étalée sur plusieurs mois.

L'équilibre entre les opérateurs ayant réalisé 100% de leurs plantations, les opérateurs n'ayant encore rien engagé et les opérateurs en cours de réalisation, étaient bon puisque **225 628 arbres avaient déjà été plantés** (c'est plus que l'année précédente) à mi-saison. Cependant, par rapport au nouvel objectif annuel de plantation fixé maintenant à **600 000 arbres**, **le taux de réalisation est de 38% contre 54% pour**

## l'année précédente.

Le bilan de fin de saison 2017-2018, montre que sur **l'enveloppe globale de 600 000 plants**, 516 950 ont été plantés. Le différentiel global est donc de **83 050 plants non plantés**. Cet écart s'explique, d'une part, par **l'annonce tardive** des 200 000 plants supplémentaires pour la saison en cours et d'autre part, par une année aux **conditions climatiques difficiles** qui a entraîné de nombreux reports de chantiers de plantation. Ces arbres non-réalisés seront **reportés** sur l'enveloppe de la **saison prochaine**.

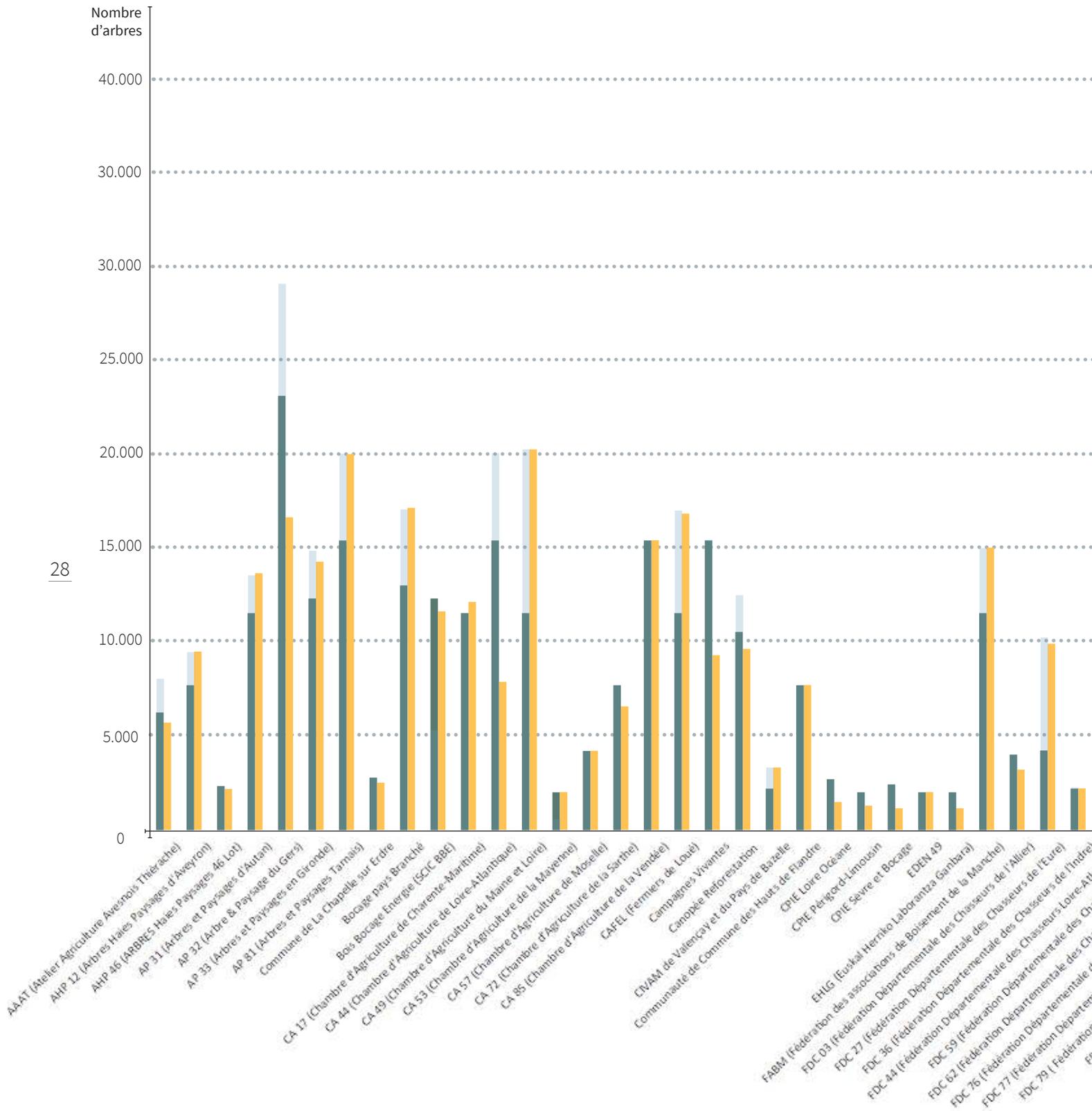
Lors de la **bourse aux arbres** avec l'annonce des 200 00 plants supplémentaires en février 2018, **34 opérateurs** (soit 51% des opérateurs du programme) ont demandé 111 585 arbres supplémentaires, 8 440 ont été restitués, soit un total d'arbres supplémentaires à planter de 1303 145 arbres. Parmi ces 34 opérateurs, 50% ont sous-réalisé, 18% ont réalisé l'objectif qu'ils s'étaient fixé et 32% ont sur-réalisé.

Par rapport au nombre d'arbres qui étaient initialement conventionnés, **ces opérateurs ont pu planter 77 475 plants supplémentaires**.

Cette enveloppe supplémentaire a donc été bénéfique pour ces opérateurs qui n'auraient pas pu planter ces arbres supplémentaires mais la légère sous-réalisation confirme l'impact des aléas climatiques ayant perturbé les plantations.

Au global, **le différentiel** entre le nombre d'arbres **prévus** (479 931 arbres conventionnés initialement et 103 145 supplémentaires après la bourse aux arbres) et le nombre d'arbres **plantés** est de **66 126 arbres estimés en trop par les opérateurs**.

Diagramme d'atteinte des objectifs fixés par les opérateurs :  
un équilibre global

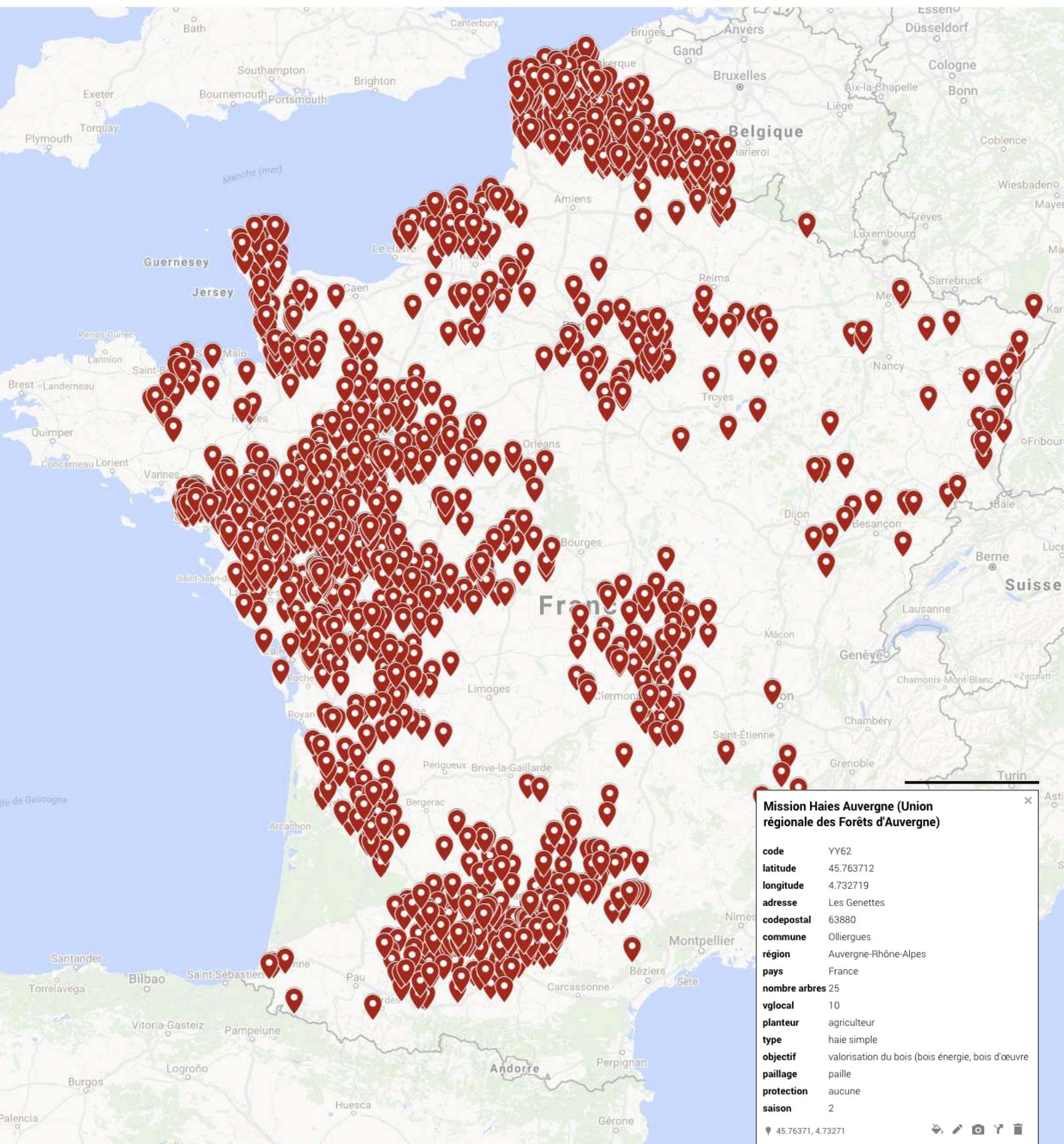






# III - LES PLANTATIONS





Carte des 1 689 sites de plantation du programme «Plantons 3 millions d'arbres en France»  
saison 2017-2018

<https://drive.google.com/open?id=1DGk7Dvvo7P1ahHokcvxYJA6EJi7sAOA7&usp=sharing>



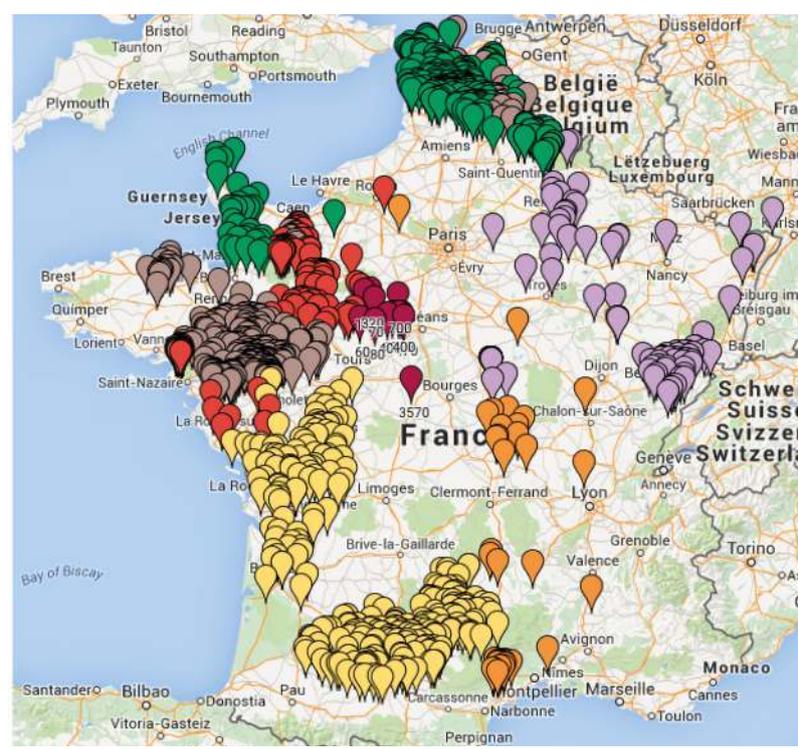
Cartes des 1 303 sites de plantation 2016-2017



Cartes des 1 364 sites de plantation 2015-2016



Cartes des 1 293 sites de plantation 2014-2015



Cartes des sites de plantation 2013-2014

Cartes des plantations sur quatre saisons  
programme «Plantons 3 millions d'arbres en France»

# Cartographie nationale des plantations

\*La liste des coordonnées GPS de tous les sites de plantation est en annexe du rapport.

Cette saison de plantation a permis à **67 opérateurs** de planter **516 950 arbres** sur **1 689 sites** différents dans la France entière. Chaque site de plantation, représenté par un signet, est géoréférencé sur une carte en ligne (cf : carte page 32) constituant ainsi une photographie nationale des plantations de haies et d'arbres champêtres. Pour chaque signet, sont renseignés la situation géographique, le nom de l'opérateur ayant réalisé la plantation, le nombre d'arbres plantés dont ceux en «Végétal local», le type de plantation, le type de propriétaire de la plantation et son objectif de plantation ainsi que la nature du paillage et des protections utilisées (cf : légende de la carte des plantations). Cette **base de données, nationale et annuelle**, est unique en France. Elle pourra utilement compléter les cartographies nationales référençant les linéaires de haies pour suivre l'évolution de ces trames arborées.

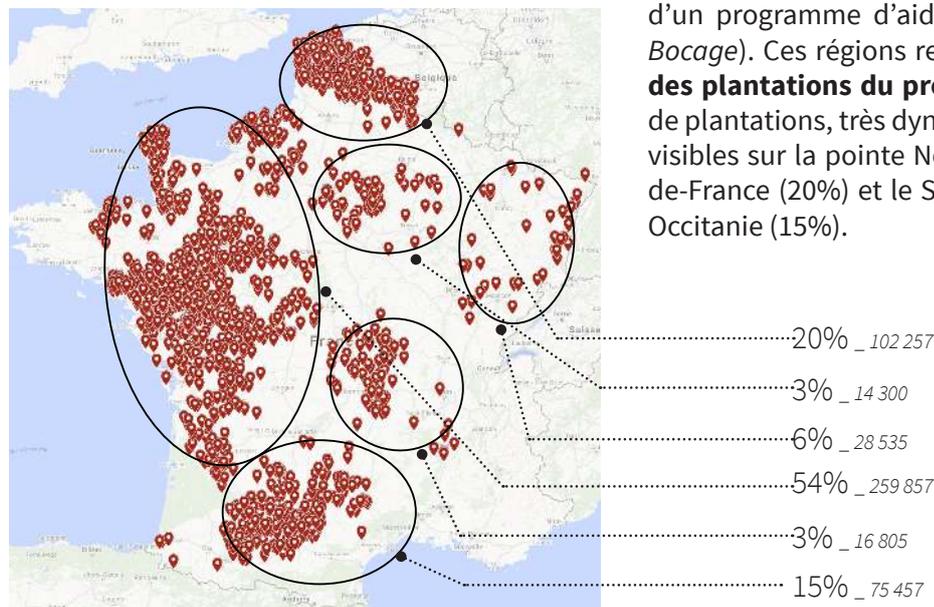
analyse de l'aire de plantation et de la densité de plantation par opérateur et enfin une analyse régionale de la répartition des opérateurs et de leurs plantations.

La comparaison avec les cartes des plantations des quatre programmes précédents (cf : cartes page 33) permet d'analyser les **dynamiques de plantation d'années en années**. Elle montre la densification des plantations sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement en Champagne-Ardenne, en Auvergne et autour de Tours. Elle permet de lire l'**émergence de nouveaux territoires de plantation**, comme c'est le cas en Île-de-France depuis 2015, sous l'impulsion de plusieurs opérateurs tels que Haie Magique et Plantéïs.

L'étude globale de la carte des plantations montre que, si les haies et les autres systèmes arborés sont présents au sein des différentes régions françaises, les plus étendues et les plus denses se situent sur la **façade Ouest** de la France avec la Normandie, les Pays de la Loire, la Nouvelle-Aquitaine et le Centre-Val de Loire (à l'exception de la Bretagne, qui bénéficie toujours d'un programme d'aide à la plantation *Breizh Bocage*). Ces régions représentent près de **54% des plantations du programme**. D'autres aires de plantations, très dynamiques sont également visibles sur la pointe Nord, avec la région Haut-de-France (20%) et le Sud-Ouest, avec la région Occitanie (15%).

34

La carte nationale des plantations établie à partir des 1 689 sites de plantation permet d'analyser la répartition de ces plantations au niveau national mais aussi d'extraire une



Carte des six grandes aires de plantation en France

# La répartition des plantations par opérateur et par région

**P**our cette saison 2017-2018, **11 des 13 nouvelles régions** sont représentées par les 67 opérateurs engagés dans le programme. Ce résultat atteste de la **portée nationale** de ce programme. Cependant, une analyse par région du nombre d'opérateurs présents et du pourcentage de plantations du programme qu'elle supporte montre une grande **hétérogénéité dans la représentativité** de ces régions.

En effet, loin devant toutes les autres, les régions **Pays de la Loire (22%)** et **Hauts-de-France (20%)** se distinguent nettement des autres régions et représentent à elles-seules, presque la **moitié des plantations (42%)** du programme. La région Pays de la Loire est celle qui fédère le plus grand nombre d'opérateurs (18). Il existe donc une corrélation entre le nombre d'opérateurs présents sur une région et la quantité d'arbres plantés. Par ailleurs, les 10 opérateurs des **Hauts-de-France** ont **augmenté fortement leur volume de plantation** par rapport aux années précédentes sans que le nombre d'opérateurs ait augmenté. Sur ces deux régions la dynamique de replantation de haies simples est très forte.

Les régions Nouvelle-Aquitaine (18%), Occitanie (15%) et Normandie (8%) sont les trois autres régions dominantes. La **façade grand Ouest** est donc bien représentée.

Les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Bretagne ont baissé leur volume de plantation. Tandis que la région **Nouvelle-Aquitaine**, a très fortement augmenté **sa quantité d'arbres plantés** (194 815 plants contre 43 744 plants pour la saison précédente). Cela s'explique par l'intégration de quatre nouveaux opérateurs et par le déplaçonnement de l'enveloppe annuelle à 600 000 plants.



Paysage bocager du Lézou dans l'Aveyron - AHP12



# Répartition géographique des aires de plantation

La répartition géographique des sites de plantation par opérateur dessine **l'aire d'intervention de l'opérateur**. La carte des plantations et la carte de localisation des opérateurs permet d'éditer la carte des aires de plantations par opérateur (cf : cartographie page 36). Cette carte révèle une grande hétérogénéité dans la répartition des aires de plantation sur le territoire pour chaque opérateur qui témoigne de **contextes territoriaux spécifiques** et d'une mobilisation d'acteurs variée. De plus, chaque structure a une échelle d'intervention particulière et s'entend avec sa structure voisine pour mener des **actions complémentaires** sur un même territoire ou pour se partager ce dernier.

En région **Occitanie**, les 8 opérateurs se sont **partagés le territoire par département**. Leurs aires de plantation correspondent à ce découpage.

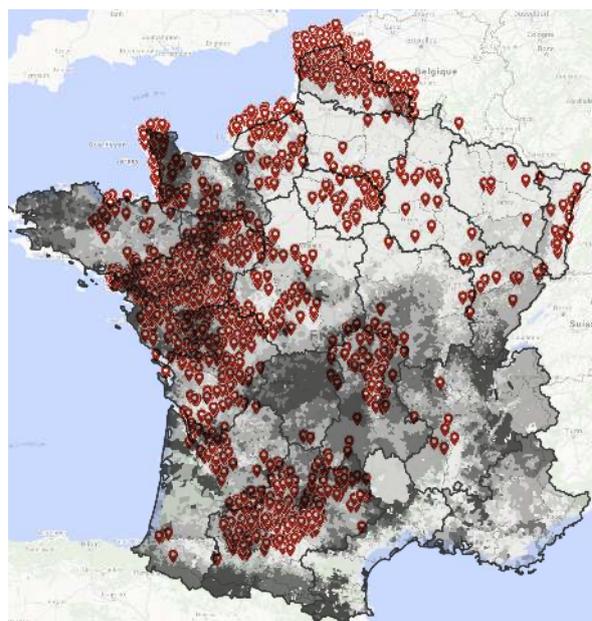
Sur la région **Grand Est**, le Parc naturel régional de la Lorraine a une aire d'action très étendue qui s'entend **en complémentarité** avec Haies Vives d'Alsace à l'Est, la Chambre d'agriculture de la Moselle au Nord, la FRC Grand Est à l'Ouest et la FNE Franche-Comté au Sud.

Les quatre opérateurs de la région **Normandie** se sont également **bien répartis** sur le territoire : la FABM et la SCIC Bois Bocage Energie dans la Manche et dans l'Orne et la FDC de l'Eure et la FDC de Seine-Maritime sont implantées au Nord-Est de la région.

En région **Pays de la Loire**, le **recouvrement du territoire est nettement plus imbriqué** avec des variations des aires d'actions assez fortes. Des opérateurs comme Sylvagraire ou le CPIE Loire Océane ont des aires de plantation très localisées mais denses. D'autres ont des

aires de plantation plus étendues comme la Chambre d'agriculture du Maine et Loire, la Cafel ou la Fédération des Maraîchers Nantais. Les 18 opérateurs de cette région tissent un réseau de planteurs très dense.

Par ailleurs, il est intéressant de **croiser** la carte des **densités de haies** par commune, éditée en 2010 par Solagro, avec la carte des **plantations**. Il apparaît de façon évidente que les **zones bocagères les plus denses** correspondent également aux **secteurs les plus plantés**. Cependant, certains territoires à faible densité bocagère sont aujourd'hui pris en charge par des opérateurs comme la Mission Haies Auvergne dans la Drôme (vers Valence), l'ancienne région Haute-Normandie avec les FDC de l'Eure et de Seine-Maritime, le CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle dans le Centre-Val de Loire ou encore Arbres et Paysages en Gironde sur le département de la Gironde. **Ces opérateurs plantent dans des secteurs où la haie est peu présente** et jouent un rôle précurseur dans la mutation de ces paysages ruraux.



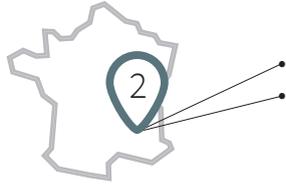
Carte des plantations superposée à la carte des densités de haies par commune - 2010 - Solagro



100%

516 950  
arbres plantés

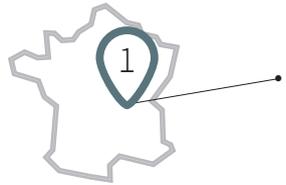
### Auvergne-Rhône-Alpes



Fédération Départementale des Chasseurs de l'Allier  
Mission Haies Auvergne

3% - 16 805

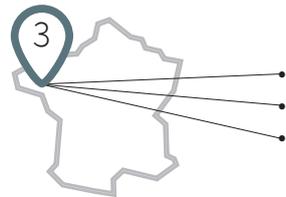
### Bourgogne-Franche-Comté



FNE Bourgogne Franche-Comté

1% - 2 998

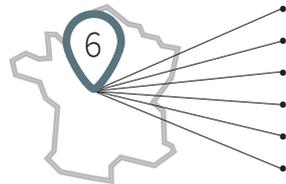
### Bretagne



Commune de Pacé  
Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust  
Terres et Bocages

2% - 8 704

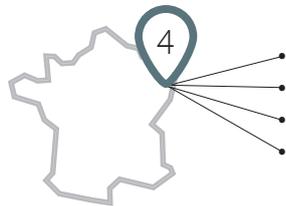
### Centre-Val de Loire



CIVAM de Valençay et du Pays de Bazelle  
Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre  
Fédération Départementale des Chasseurs du Loir et Cher  
Maison Botanique  
Parc naturel régional de la Brenne  
SARL SYLVALOIR

4% - 19 739

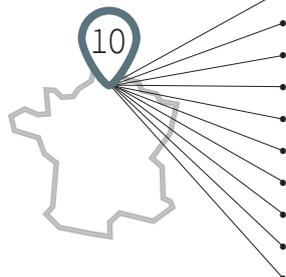
### Grand Est



Chambre d'Agriculture de Moselle  
Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est  
Haies Vives d'Alsace  
Parc naturel régional de Lorraine

5% - 25 537

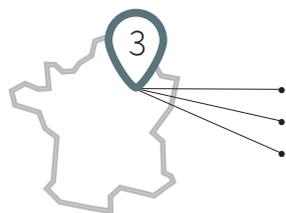
### Hauts-de-France



Atelier Agriculture Avesnois Thiérache  
Canopée Reforestation  
Communauté de communes des Hauts de Flandre  
Fédération Départementale des Chasseurs du Nord  
Fédération Départementale des Chasseurs du Pas-de-Calais  
Les Jardins du Cygne  
Maison du Bois  
Parc naturel régional Caps et Marais d'Opale  
Parc naturel régional de l'Avesnois  
Planteurs Volontaires

20% - 102 257

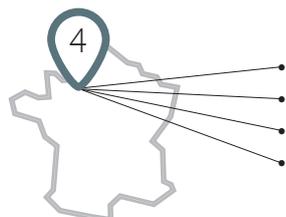
## Île-de-France



Fédération Départementale des Chasseurs de Seine et Marne  
Haie Magique  
Plantéïs

**3%** - 14 300

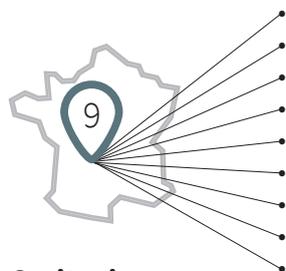
## Normandie



Fédération Départementale des Chasseurs de l'Eure  
Fédération Départementale des Chasseurs de Seine-Maritime  
Fédération des associations de Boisement de la Manche  
SCIC Bois Bocage Energie

**8%** - 43 170

## Nouvelle-Aquitaine

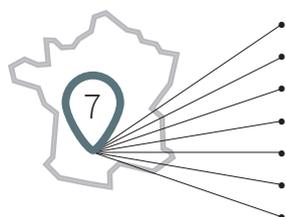


Arbres et Paysages en Gironde  
Bocage pays Branché  
Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime  
CPIE Périgord-Limousin  
Euskal Herriko Laborantza Ganbara  
Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres  
Fédération Départementale des Chasseurs Vienne  
Ligue pour la Protection des Oiseaux de la Vienne  
Prom'Haies en Nouvelle-Aquitaine

**18%** - 194 815

39

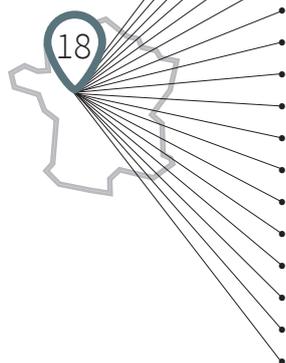
## Occitanie



Arbre & Paysage du Gers  
Arbres et Paysages d'Autan  
Arbres et Paysages Tarnais  
Arbres Haies Paysages d'Aveyron  
Arbres Haies Paysages du Lot  
Campagnes Vivantes  
MNE65

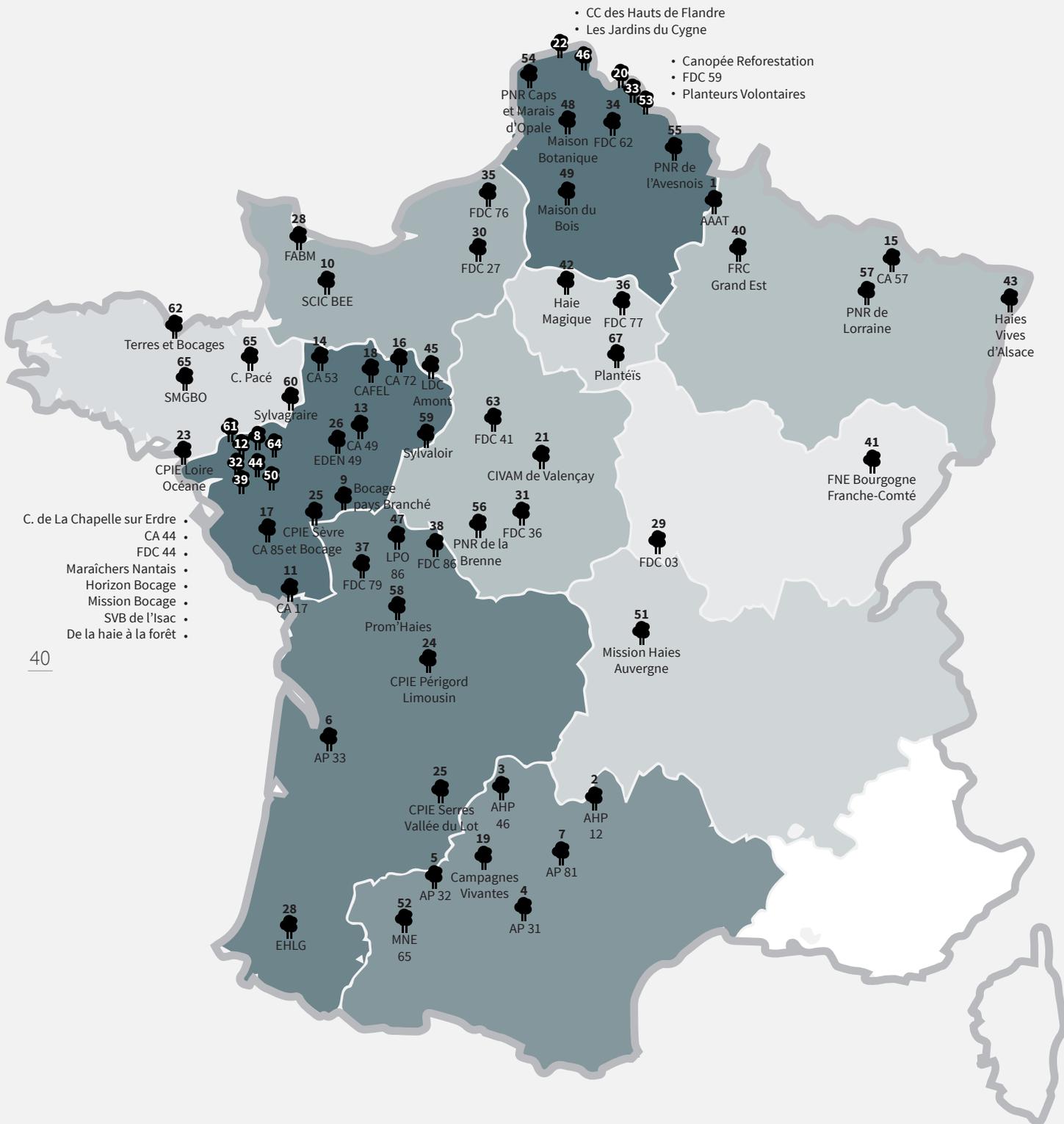
**15%** - 75 457

## Pays de la Loire



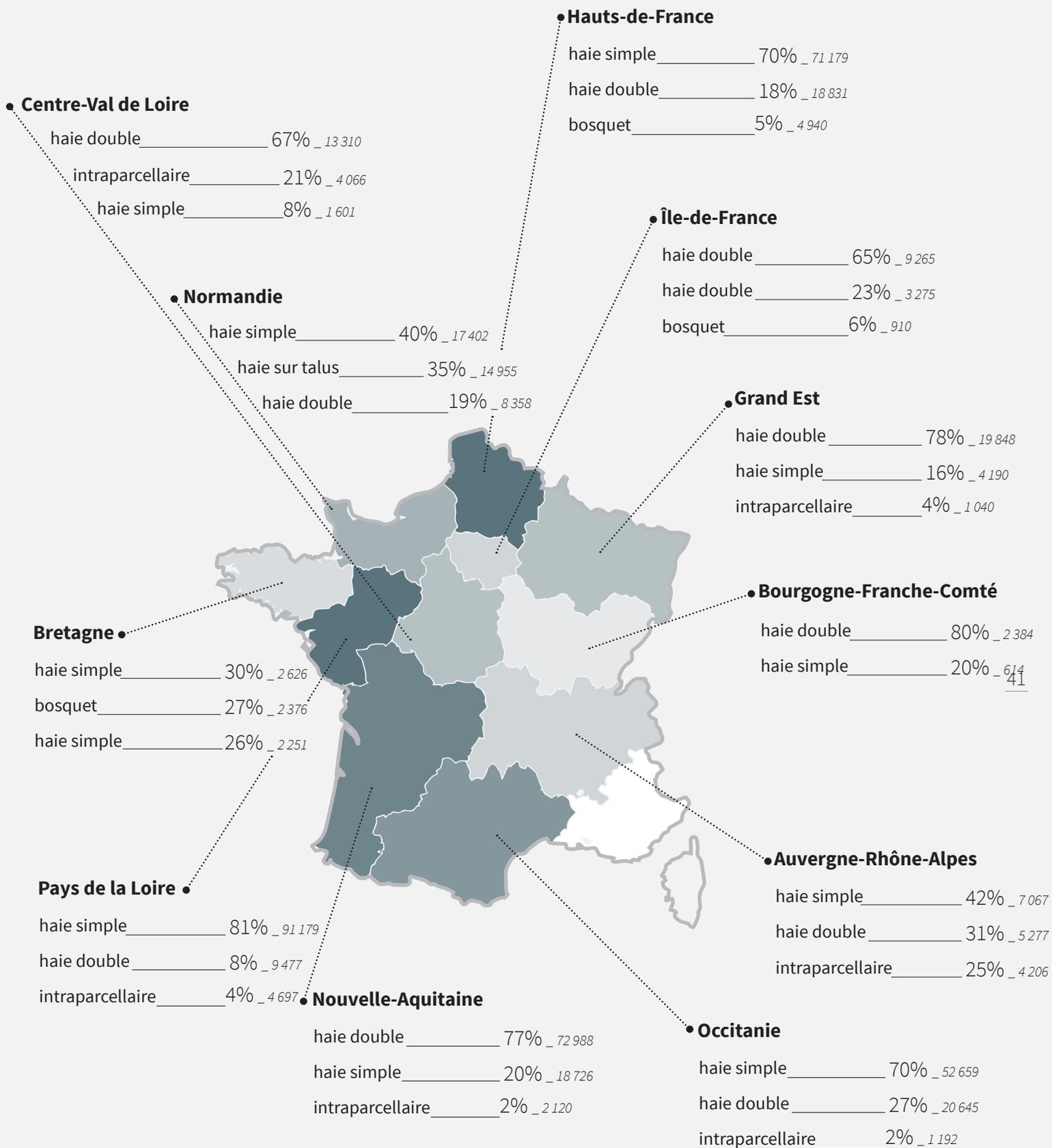
CAFEL  
Chambre d'Agriculture de la Mayenne  
Chambre d'Agriculture de la Sarthe  
Chambre d'Agriculture de la Vendée  
Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique  
Chambre d'Agriculture du Maine et Loire  
Commune de La Chapelle sur Erdre  
CPIE Loire Océane  
CPIE Sèvre et Bocage  
De la haie à la forêt  
EDEN 49  
Fédération Départementale des Chasseurs Loire-Atlantique  
Fédération des Maraîchers Nantais  
Horizon Bocage  
LDC Amont  
Mission Bocage  
Sylvagraise  
Syndicat Bassin Versant de l'Isac

**22%** - 113 168



Carte des régions et des densités de plantation





Le top des types de plantation par région

# Les types de plantation

Sur les **516 950 arbres plantés** dans le cadre de ce programme, **la haie**, qu'elle soit simple, double, ou sur talus, **représente 86%** des formes de plantation effectuées. C'est presque 10% de plus que l'année dernière. **La haie** reste donc la **plantation dominante** de ce programme. Les autres systèmes arborés sont minoritaires mais ont leur importance pour la **diversification du paysage agricole**. Leur taux de représentativité baisse fortement quand il s'agit de quantité d'arbres. En effet, ces types de plantation sont nettement moins denses au mètre linéaire ou à l'hectare, que les plantations de haies.

Chaque région possède des **formes arborées singulières** qui contribuent à son identité. En effet, la corrélation entre le type de plantation et leur répartition géographique souligne ces spécificités paysagères. La **haie sur talus** n'apparaît que dans la **région Normandie**, où la pluviométrie est importante et où la haie joue un rôle déterminant dans la lutte contre l'érosion. **Les haies simples et doubles** sont une forme bocagère qui domine **toutes les régions de France**. Malgré tout des nuances à noter avec les plantations **intraparcellaires** qui sont fortement présentes dans deux régions : le **Centre-Val de Loire (21%)** et **l'Auvergne-Rhône-Alpes (25%)**.

42

## 86% de haie

Classement des types de plantation du programme



**1 — haie simple** : est présente sur **54%** des sites de plantation (910) et représente **52%** des plantations en quantité d'arbres (270 518).



**2 — haie double** : est présente sur **26%** des sites de plantation (444) et représente **35%** des plantations en quantité d'arbres (182 634).



**3 — haie sur talus** : est présente sur **6%** des sites de plantation (96) et représente **5%** des plantations en quantité d'arbres (25 846).



**4 — intraparcellaire** : est présent sur **5%** des sites de plantation (92) et représente **3%** des plantations en quantité d'arbres (19 882).



**5 — bosquet** : est présent sur **4%** des sites de plantation (64) et représente **2%** des plantations en quantité d'arbres (12 597).



**6 — verger haute tige** : est présent sur **3%** des sites de plantation (45) et représente **0,4%** des plantations en quantité d'arbres (1 906).



**7 — alignement d'arbres** : est présent sur **2%** des sites de plantation (28) et représente **0,5%** des plantations en quantité d'arbres (2 431).



**8 — arbres isolés** : sont présents sur **1%** des sites de plantation (10) et représentent **0,2%** des plantations en quantité d'arbres (1 136).

# Les objectifs de plantation

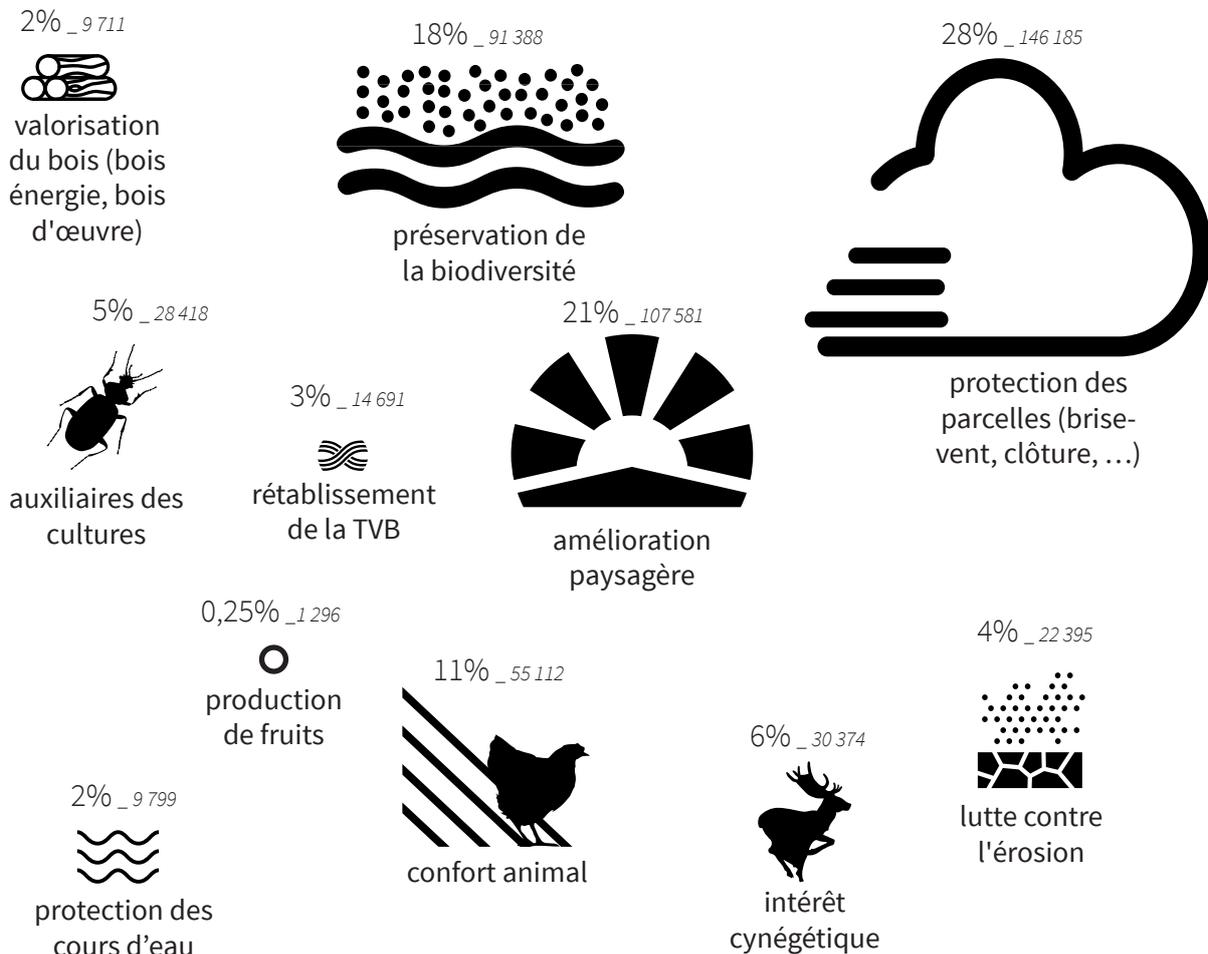
La **diversité des types** de plantation, décrite précédemment, correspond à une **diversité de fonctions**. En effet, ces formes arborées variées s'appliquent à des thématiques de plantation elles aussi très variées selon les enjeux du territoire : rétablir une continuité bocagère (trame verte et bleue, corridors écologiques, ...), favoriser les auxiliaires de culture, lutter contre la banalisation des paysages ruraux, protéger les parcelles pour les cultures ou l'élevage, lutter contre l'érosion, ...

Les projets de plantation réalisés par les opérateurs mettent en avant des **associations**

**logiques** entre **formes bocagères** et **thématiques de plantation** territoriales.

Sur cette saison 2017-2018, les planteurs ont comme premier objectif « **la protection des parcelles** ». Cette motivation représente 28% des projets de plantation et 146 185 arbres ont été plantés dans ce but là. « L'amélioration paysagère » (21%) et « la préservation de la biodiversité » (18%) apparaissent comme les deux autres objectifs majoritaires des plantations du programme. Ces trois objectifs représentent 67% des plantations.

Classement des objectifs principaux des planteurs du programme



---

Mise en place des filets de protection sur le chantier de plantation  
d'une haie à Puceul - Syndicat de Bassin Versant de l'Isac



# IV - PORTRAITS DE PLANTEURS

## Vincent FERRE



— Nom de l'exploitation

**GAEC des Alouettes**

— Localisation

**Saint-Hubert,  
44630 Plessé**

— Profession

**Agriculteur en vache laitière**

— Type de plantation

**Haie simple à plat**

— Nombre d'arbres plantés dans le cadre du programme « Plantons 3 millions d'arbres en France » :

**haie 1 : 207 ml - 196 plants**

**haie 2 : 206 ml - 195 plants**

**haie 3 : 154 ml - 119 plants**

— Dont nombre d'arbres labellisés «Végétal local»

46 **276 arbres «Végétal local»**

— Pépiniériste fournissant les plants «Végétal local»

**Graine de Bocage**

— Opérateur accompagnant le planteur

**Marie Martinez, animatrice agriculture et bocage au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Isac**

- *Décrivez-nous le contexte de la plantation.* « Le GAEC des Alouettes est familial et nous élevons des vaches laitières. Avec le départ à la retraite d'un de mes associés, la question de la conversion en bio a été abordée. Nous cherchons donc à optimiser le pâturage, profitant d'avoir un îlot de parcelles autour de la ferme. De plus, nos parcelles sont peu propices aux grandes cultures et sujettes à l'érosion. Le sol est argilo-limoneux, c'est-à-dire hydromorphe l'hiver et sec battant l'été. La prairie pâturée est le système le plus adapté. »

- *Qu'est-ce qui vous motive à planter ?* « Je suis conscient des enjeux liés à la protection de l'eau et de son environnement. Mes parents avaient déjà planté des haies dans les années 90 dans le cadre d'un remembrement. Je souhaite continuer ces actions de replantation sur notre ferme. »

- *A quelle période avez-vous planté ?* « Avec le Syndicat du bassin versant de l'Isac, nous avons planté les trois haies fin mars 2018 : deux le long du cours d'eau et une en séparation de parcelle. »

- *Quel(s) était(ent) le(s) but(s) de la plantation ?* « Nous avons choisi de planter ces haies pour deux raisons principales : protéger les cours d'eau, c'est-à-dire limiter l'érosion tout en servant de piège à nitrate et améliorer les conditions de pâture de mes vaches, c'est-à-dire couper du vent et apporter de l'ombrage. »

- *Donnez-nous un détail technique de la plantation.* « Chaque arbre est espacé d'1,10 m et les hauts jets de 5,5 m. La composition est faite de façon aléatoire avec des arbres en cépée et arbustifs afin de respecter les trois strates de la haie et de conserver un aspect naturel. »

- *Les « plus » que l'opérateur vous a apporté dans votre projet ?* « Les opérateurs du Syndicat du bassin versant de l'Isac nous ont accompagné dans le choix des essences. Par exemple, il n'y a pas d'Aulne glutineux dans la haie de séparation de parcelles car cet arbre affectionne plutôt les cours d'eau. A l'inverse, il y a des Hêtres dans la haie de séparation de parcelles mais pas dans celles en bord de cours d'eau car ils ne s'épanouiraient pas en milieu humide. »

- *Pour vous, qu'elles sont les actions qu'il faudrait mener pour conserver et planter davantage d'arbres hors-forêts ?* « Si l'on veut encourager la plantation d'arbres hors-forêt, il est essentiel de bien communiquer sur le sujet : les atouts de la haie, l'entretien et les dispositifs d'accompagnement. Il me paraît également nécessaire de maintenir un soutien financier incitatif. »



Haie bord de cours d'eau proche du siège d'exploitation (206 ml)

## Nelly CONTASTIN



— Nom de l'exploitation

**EARL De Brinhac**

— Localisation

**Bourrissac,**

**12620 Saint-Laurent-de-Levezou**

— Profession

**Agricultrice en ovin lait**

— Type de plantation

**Haie double, haie simple, bosquet**

— Nombre d'arbres plantés dans le cadre du programme « Plantons 3 millions d'arbres en France » :

**2010-11 : 130 ml - 162 plants**

**2011-12 : 115 ml - 143 plants**

**2012-13 : 150 ml - 138 plants**

**2013-14 : 106 ml - 156 plants**

**2017-18 : 501 ml - 599 plants**

— Opérateur accompagnant le planteur

**Laura Fournier, technicienne**

**plantation à l'association Arbres,**

**Haies, Paysages d'Aveyron**

- *Décrivez-nous le contexte de la plantation.* « Nous étions dans un désert, il n'y avait pas d'arbres. »

- *Qu'est-ce qui vous motive à planter ?* « Nous n'avions aucun abris, compte tenu de notre altitude et des vents d'Ouest et du Nord, il était nécessaire de planter des haies. De plus, à nos yeux nos champs étaient trop grands, la terre descendait lorsque nous labourions.

Le bosquet a été mis en place pour boiser une zone où nous ne pouvions pas accéder en tracteur, ainsi au lieu de le laisser se remplir de genêts, nous préférons qu'il y ait des arbres, car tôt ou tard les bêtes pourront s'y mettre à l'ombre. »

- *A quelle période avez-vous planté ?* « Nous avons planté la 1<sup>ère</sup> haie en 1987. »

- *Quel(s) était(ent) le(s) but(s) de la plantation ?* « Nous souhaitions faire des abris pour la bergère et pour les animaux, mais aussi abriter la faune sauvage. Depuis peu, nous plantons aussi contre l'érosion.

D'ailleurs les plus anciennes haies mises en place sur les parcelles ont déjà beaucoup d'effets, quand il pleut ou qu'il fait du vent, on sait où s'abritent les bêtes, derrière les haies. »

- *Donnez-nous un détail technique de la plantation.* « Nous les avons toutes orientées de manière qu'elles abritent les bêtes, nous plantons des haies doubles ou simples. »

- *Les « plus » que l'opérateur vous a apporté dans votre projet ?* « Nous avons pris l'habitude de planter des haies, l'association nous a permis d'avoir des financements et une aide technique. »

- *Pour vous, qu'elles sont les actions qu'il faudrait mener pour conserver et planter davantage d'arbres hors-forêts ?* « Il faudrait faire plus de " publicité " sur l'action d'un arbre sur l'environnement, ses avantages et expliquer le peu de travail que demande un arbre sur sa durée de vie vu le bonheur qu'il peut procurer avec ses diverses couleurs au fil des années à la simple vision de celui-ci. Peut-on imaginer un jour la vue de nos paysages sans un arbre au loin ? »



Haie plantée chez Mme Contastin il y a 18 ans

# Godefroy DUTERTE



— Nom de l'exploitation

**EARL Dutertre**

— Localisation

**27 Rue de la Gare,  
62250 Wacquinghen**

— Profession

**Agriculteur en polyculture-élevage  
bio avec une spécialisation dans la  
production de lait**

— Type de plantation

**Haie double à plat**

— Nombre d'arbres plantés dans  
le cadre du programme « Plantons  
3 millions d'arbres en France » :

**haie 1 : 252 ml – 500 plants**

**haie 2 : 210 ml – 424 plants**

— Dont nombre d'arbres labellisés  
«Végétal local»

**678 arbres «Végétal local»**

— Pépiniériste fournissant les plants  
«Végétal local»

**Pépinières de la Cluse**

— Opérateur accompagnant le  
planteur

**Philippe Majot, technicien « arbres  
et paysages » au Parc naturel  
régional des Caps et Marais  
d'Opale**

- *Décrivez-nous le contexte de la plantation.* « Ma ferme est située dans le Boulonnais, à proximité du littoral. J'ai 80 ha en polyculture-élevage. Et depuis quelques années j'ai converti mon exploitation à l'agriculture biologique, en reconsidérant les services écosystémiques des haies, en adoptant le pâturage tournant dynamique, ... »

- *Qu'est-ce qui vous motive à planter ?* « Je me suis dit que ces arbres et arbustes permettraient d'améliorer la biodiversité à travers les populations d'oiseaux, d'insectes, ... Je mène également une réflexion sur l'affouragement des haies qui peut améliorer la santé des animaux. Et puis, pour des raisons d'agronomie, de protection de l'eau, et le renforcement des clôtures.

L'incitation financière m'a permis de faire ces travaux. Si mon système agricole en bio marche bien, cela ne me dérangera pas de mettre 1000- 1500€ par an dans la plantation de haies. »

- *A quelle période avez-vous planté ?* « Grâce à l'accompagnement de Philippe Majot, technicien « arbres et paysages » au Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale j'ai pu planter ces deux haies en mars 2018. »

- *Quel(s) était(ent) le(s) but(s) de la plantation ?* « Les haies permettront d'améliorer la protection de mes bâtiments de ferme et celle de mes animaux. »

- *Donnez-nous un détail technique de la plantation.* « Après la rencontre du technicien du Parc, j'ai dû m'organiser pour travailler le sol du chantier ; dès que j'ai fini ce travail, tout s'est réalisé en quelques semaines ; ma participation sur le chantier a consisté à mettre à disposition le paillage.

- *Les « plus » que l'opérateur vous a apporté dans votre projet ?* « Visuellement, la plantation est très belle. Maintenant, je suis dans l'attente de la reprise des plants. Je me suis dit que j'étais ambitieux d'avoir programmé tout ce linéaire, mais je ne regrette pas du tout de l'avoir fait. »

- *Pour vous, qu'elles sont les actions qu'il faudrait mener pour conserver et planter davantage d'arbres hors-forêts ?* « J'ai déjà d'autres projets de plantation pour l'hiver prochain. Je pense à de l'agroforesterie et d'autres haies. J'ai notamment un îlot de 12 ha non drainé qui pourrait s'y prêter. Et puis, dans l'idéal, ce serait bien d'avoir un champ visible de la route, avec un ou plusieurs linéaires d'arbres en plein milieu, pour que tout le monde les voit ! »

48



Haie plantée chez M. Duterte à Wacquinghen en mars 2018

## Olivier AVEROUS



— Nom de l'exploitation

—

— Localisation

**72 avenue de Moulis,  
82370 Reynies**

— Profession

**Ferme pédagogique en cours  
de création**

— Type de plantation

**Haie simple à plat**

— Nombre d'arbres plantés dans  
le cadre du programme « Plantons  
3 millions d'arbres en France » :

**haie 1 : 93 ml – 133 plants**

**haie 2 : 35 ml – 50 plants**

— Opérateur accompagnant le  
planteur

**Ghalia Alem-Raquin, technicienne  
plantation à l'association  
Campagnes Vivantes**

- *Décrivez-nous le contexte de la plantation.* « La plantation a été effectuée sur une prairie non pâturée, en l'état depuis environ 10 ans, entretenue mécaniquement (tondeuse, faucheuse). En bordure du Tarn, le sol est alluvionnaire et drainant. Les bandes de plantation ont été préparées au motoculteur et à la motobineuse ensuite. La pluviométrie pour l'hiver 2017-2018 est plus importante de 70% environ aux normales saisonnières. Il n'a pas plu le jour de la plantation et la capacité drainante du sol a permis de planter dans un sol aéré et humide mais non-détrempé. »

- *Qu'est-ce qui vous motive à planter ?* « J'ai pour projet de créer une ferme pédagogique permaculturelle, qui devrait ouvrir au printemps 2019. Les haies champêtres serviront de niche écologique, de brise-vent, à fournir du bois pour créer des tuteurs, piquets et joueront un rôle mellifère, pour les futures ruches notamment. Les haies tiennent une place essentielle dans un concept de permaculture. »

- *A quelle période avez-vous planté ?* « Le chantier de plantation a été réalisé le 15 mars 2018. »

- *Quel(s) était(ent) le(s) but(s) de la plantation ?* « Les haies interviennent pour, d'une part, jouer un rôle brise-vent pour se protéger d'une parcelle agricole en culture conventionnelle, subissant de réguliers traitements chimiques et d'autre part de clôture des zones de maraîchage, de verger, de poulailler, de ruches. Elles permettront également de maintenir la berge très abrupte du Tarn et du Ruisseau de la Gravelle. On y trouve donc des essences de ripisylve (Aulnes, Saules, Bourdaine, etc). »

- *Les « plus » que l'opérateur vous a apporté dans votre projet ?* « Une expertise quand au choix des essences, des conseils techniques sur la plantation ; l'appartenance à un réseau engagé dans la préservation des haies champêtres. Cela a notamment permis la participation du CFAA de Montauban, le jour de la plantation, et de bénéficier d'aides pour réduire le coût des fournitures de plants. »

- *Pour vous, qu'elles sont les actions qu'il faudrait mener pour conserver et planter davantage d'arbres hors-forêts ?* « Continuer à communiquer, informer sur le rôle essentiel des haies champêtres dans le maintien de la qualité des sols et de la biodiversité. Peut-être en agissant davantage auprès des scolaires, les écoles fourmillent de mangeoires à oiseaux, d'hôtels à insectes et de potagers, pourquoi pas des ateliers sur les haies champêtres ? Campagnes Vivantes fait déjà beaucoup. »



Précisions techniques sur la plantation pour les apprentis du CFAA, par Ghalia, technicienne de l'association Campagnes Vivantes, chez M. Averous

---

Chantier de plantation d'une haie sur talus pour reconstituer le maillage bocager breton,  
composé majoritairement de ragosses de chênes - Terres & Bocages

A landscape photograph showing rolling green hills under a cloudy sky. In the foreground, there is a large, flat green field. A stone wall runs across the middle ground, with two small figures of people walking on it. Behind the wall, a line of bare trees stands against the hills. In the background, more trees and a white building are visible. The text "V - LES ESSENCES" is overlaid in the center of the image in a bold, orange, sans-serif font.

**V - LES ESSENCES**

# Une grande **diversité végétale** pour une diversité paysagère

\*La liste de l'ensemble des 177 essences plantées est en annexe du rapport.

**L**a **diversité des paysages** bocagers tient, comme nous l'avons vu précédemment, aux multiples formes de plantations mais également à leur **diversité végétale**. D'un territoire à un autre, les essences composant les haies peuvent varier, offrant ainsi des paysages spécifiques. Le **végétal est un indicateur** dans le paysage car la répartition des essences dans les différentes régions **bio-géographiques** obéit à des critères multiples tels que la nature des sols, la pluviométrie, le micro-climat, ... Par exemple, la présence du **Prunellier** indique une réelle **fertilité du sol**. Ne tolérant pas les terrains pauvres et acides, il se contente cependant de sols superficiels. La **Bourdaine**, particulièrement frugale, signale pour sa part les **sols acides**. Un **Noisetier** prospère est le signe d'un **sol riche** et plutôt frais. En revanche, il végète sur sol pauvre et acide. Le végétal est un véritable marqueur d'**identité territoriale** qu'il faut respecter dans les nouvelles plantations bocagères.

Pour la saison de plantation 2017-2018, ce sont

## 177 espèces différentes

d'arbres et d'arbustes qui ont été utilisées par les 67 opérateurs. Cela représente pratiquement l'**ensemble des essences** que l'on trouve dans le **bocage en France**. Cette grande variété d'essences d'arbres et d'arbustes exprimée par le **nombre d'espèces** atteste de l'attention des opérateurs à planter des **haies diversifiées** et à privilégier les essences locales présentes sur leurs territoires.

Parmi ces 177 essences, le **Cornouiller sanguin** apparaît comme l'**essence la plus plantée** par les opérateurs. Elle est présente sur plus de 9% de la totalité des plantations (cela représente au total 46 955 plants de Cornouiller sanguin) et elle est **utilisée par 97% des opérateurs**. Le Troène (8%), le Charme (8%), le Noisetier (7%) et l'Érable champêtre (7%) arrivent en suivant. Ces **cinq essences**, sont à elles-seules, les **40%** des essences **constitutives des plantations** du programme.

Par ailleurs, les **23 essences les plus fréquentes** (cf diagramme) représentent, au total, **78% des arbres plantés**. Les 154 autres espèces ne représentent que 22% des arbres plantés. Cette diversité des essences est donc à relativiser. En effet, les 23 essences majoritaires sont communes à toutes les haies de France. Elles constituent les essences de base pour un projet de plantation. Les **154 autres essences**, plus **rare**s varient en fonction de leur région pédo-climatique ou du type de plantation spécifique.

L'opérateur, pour composer une **séquence végétale** lors d'une plantation de haie, privilégie toujours les **essences spontanées et locales** déjà présentes sur le site de plantation. Ce choix des essences présente plusieurs avantages :

- **adaptées au territoire** et aux caractéristiques principales des sols concernés (argileux ou sableux, secs ou humides, profonds ou superficiels) ces essences auront une meilleure croissance et nécessiteront peu de soins.
- variées, elles demeurent **en harmonie** avec l'**écosystème** et le **paysage**.

La sélection et l'association des essences entre elles sont essentielles pour **garantir la pérennité de la haie** plantée et sa bonne intégration paysagère. De plus, l'utilisation d'une **palette végétale diversifiée** pour la plantation d'une haie contribue à la **richesse du milieu naturel** et au déploiement de la **biodiversité locale**.

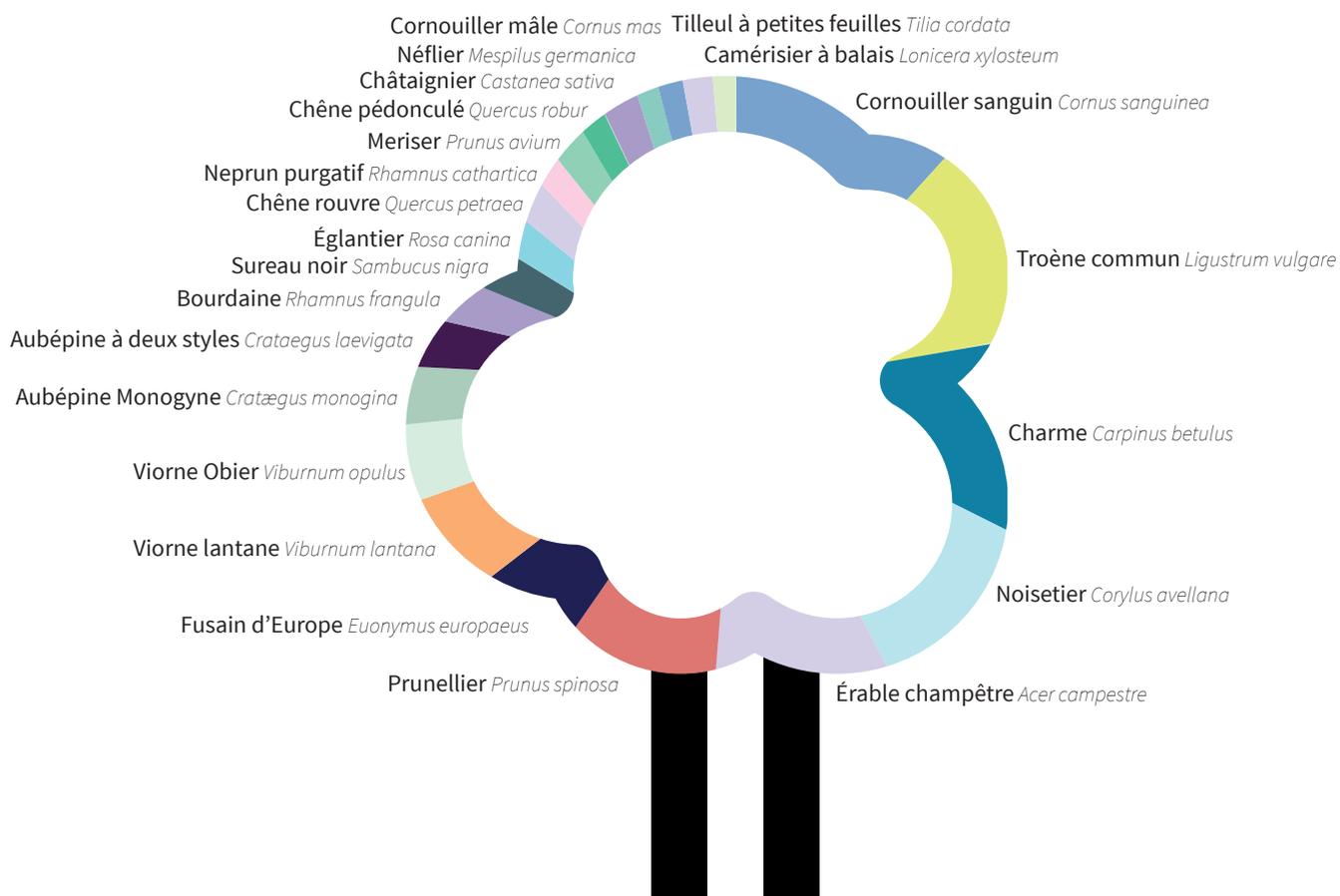
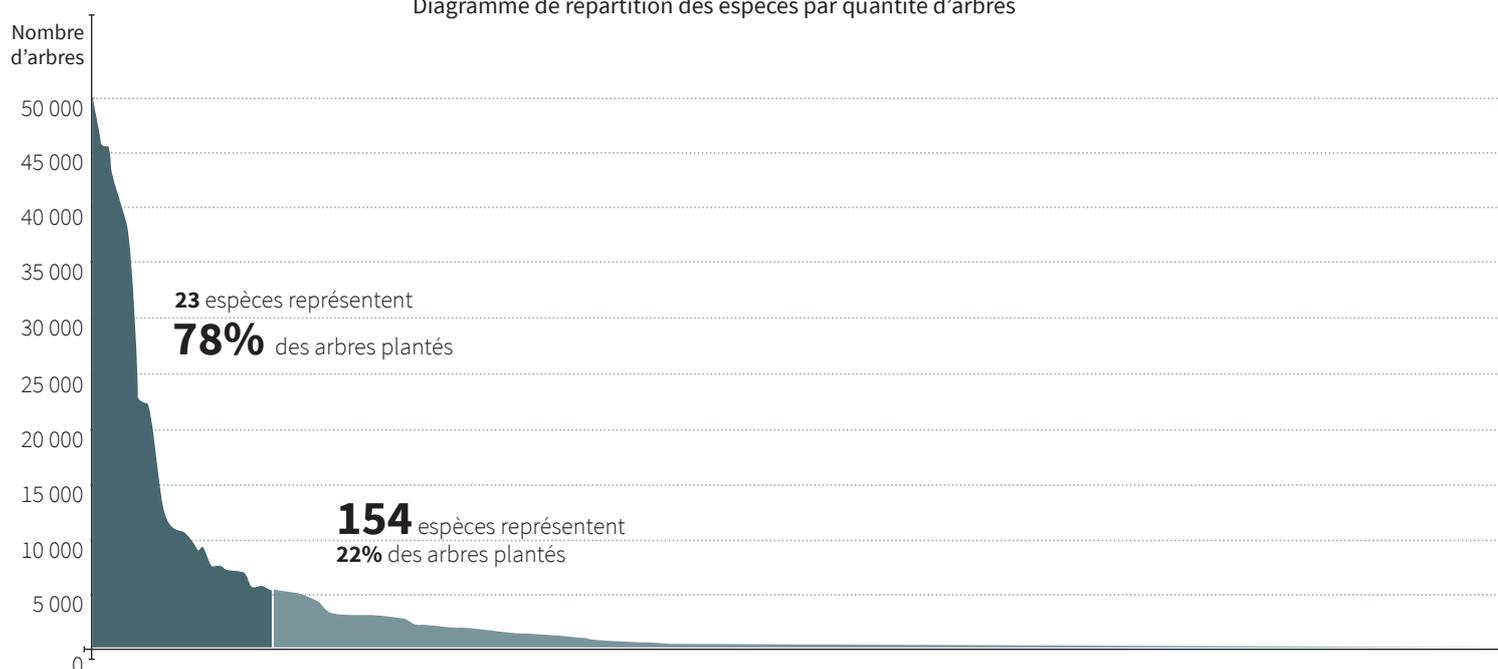


Schéma des 23 espèces les plus plantées sur la saison 2017-2018 (fourchette comprise entre 47 000 plants maximum et 5 000 plants minimum)

Diagramme de répartition des espèces par quantité d'arbres



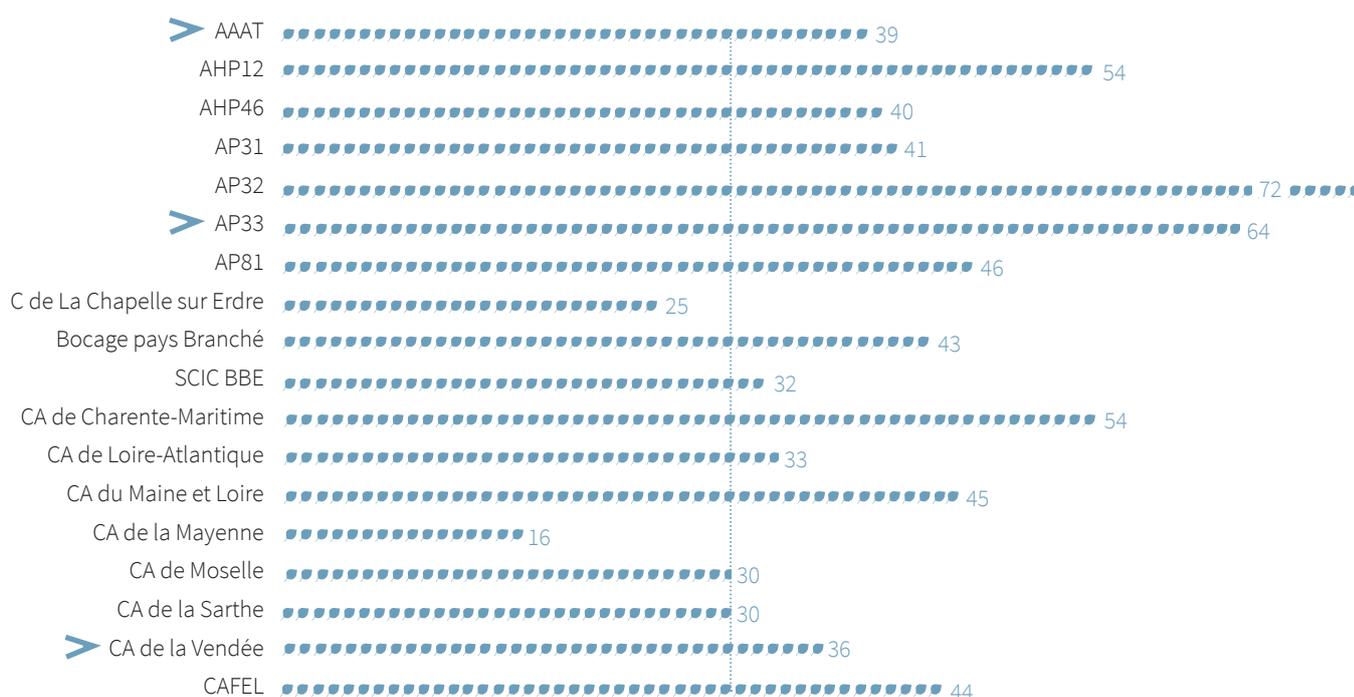
# Diversité des essences pour tous les opérateurs

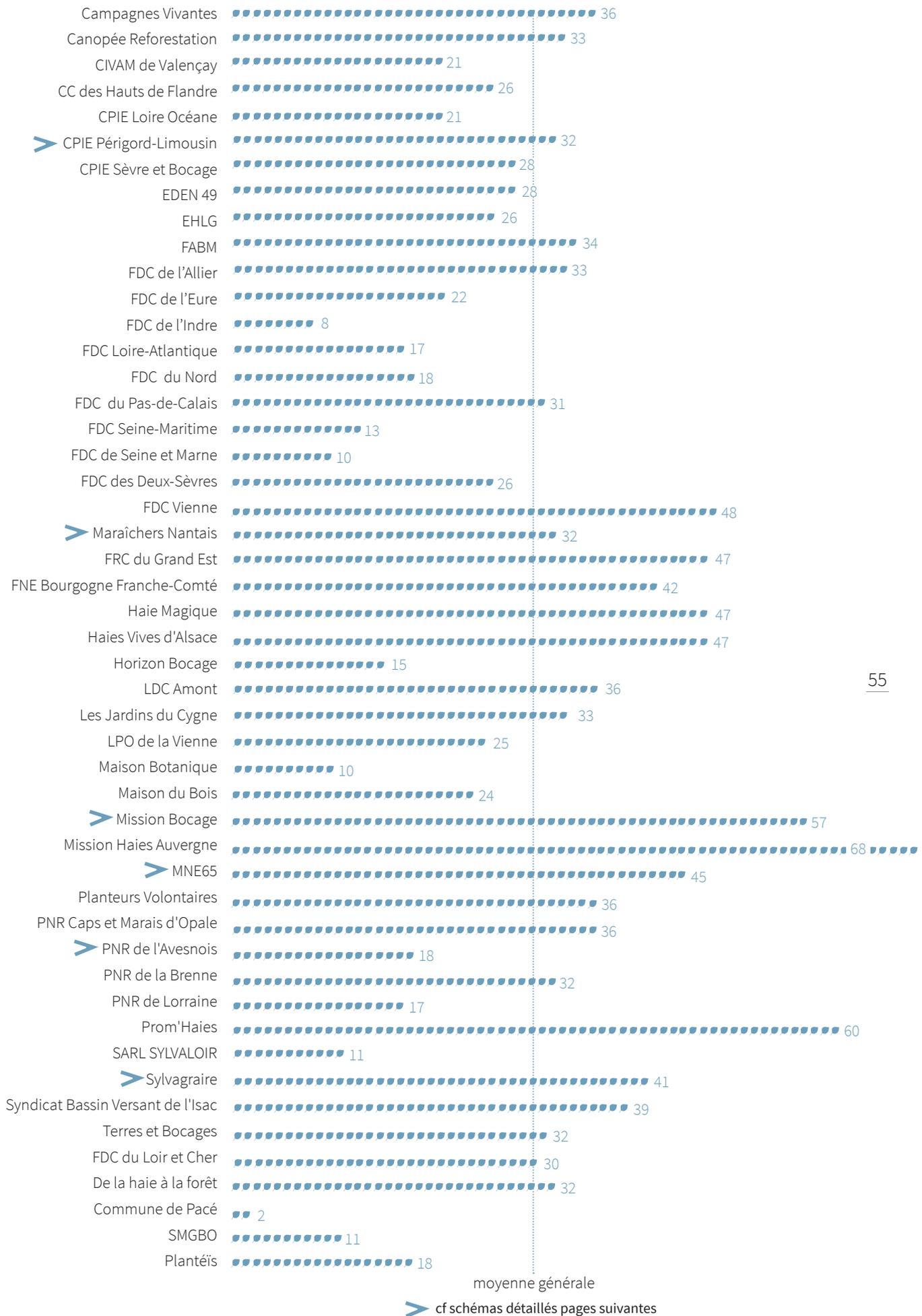
La diversité d'essences plantées à l'échelle nationale s'exprime également à l'échelle des plantations effectuées par chaque opérateur. En effet, **31 essences** différentes sont, **en moyenne**, utilisées par les opérateurs du programme. Et le plus grand nombre d'essences différentes plantées par un seul opérateur est de 72. Cette diversité dans les plantations de haies et d'arbres champêtres, assure une multiplication des interactions avec les êtres vivants et les systèmes agricoles. Lorsqu'il est diversifié, **le cortège végétal** d'une séquence de plantation présente bien des avantages : meilleur garnissage, résistance aux maladies, meilleur équilibre écologique, ... C'est pour cela qu'une plantation de **haie doit être composée de 5 à 20 espèces différentes**. Dans ce bilan, la notion de séquence de plantation est mise en évidence

par **l'abondance de certaines essences** au profit d'autres et cela permet de **comprendre la structure** d'une haie. Dans le top 23, les essences arbustives comme le Cornouiller sanguin (9%), le Troène commun (8%), le Charme (8%), le Noisetier (7%), l'Érable champêtre (7%), le Prunellier (6%), le Fusain d'Europe (4%), la Viorne lantane (4%) et la Viorne obier (3%), l'Aubépine (4%), la Bourdaine (2%) ou le Sureau noir (2%) sont présentes en plus grand nombre par rapport au essences arborées, telles que le Chêne rouvre (2%), le Merisier (2%), le Chêne pédonculé (2%) ou le Châtaignier (2%). La 1<sup>ère</sup> séquence d'essences correspond à la **strate arbustive** et buissonnante qui représente l'essentiel des plants composant la haie. La 2<sup>ème</sup> séquence correspond à la **strate arborée** de la haie. Elle est moins dense pour que les arbres, une fois grands, ne se gênent pas.

54

Diagramme sur le nombre d'essences différentes plantées par opérateur





# Le top des essences par opérateur

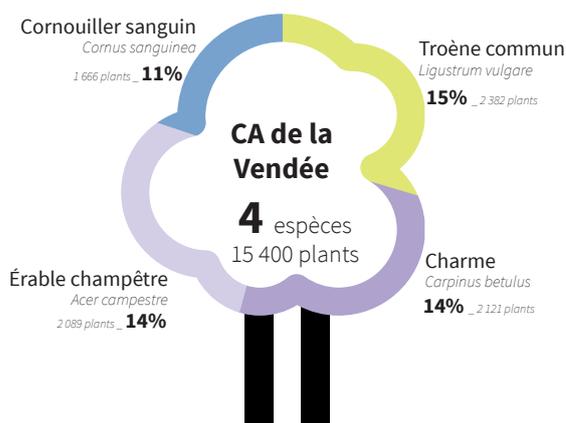
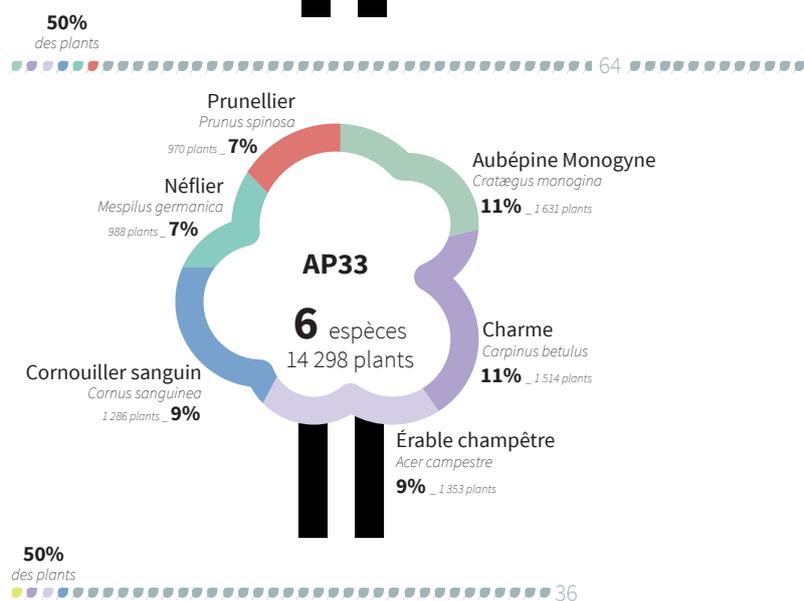
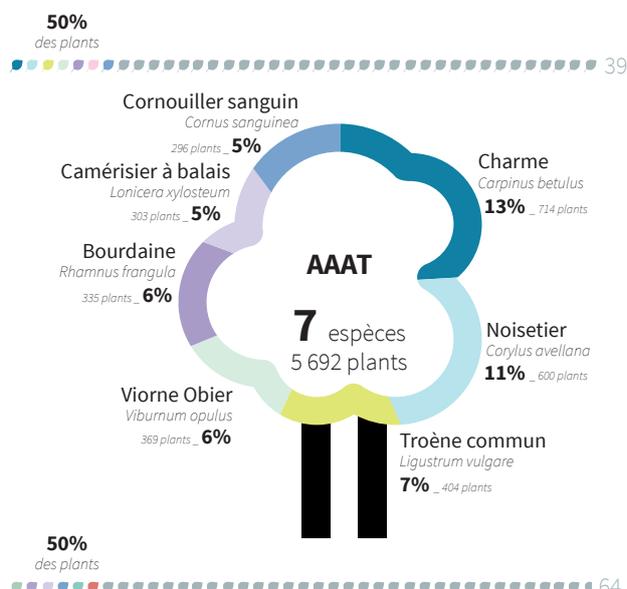
Les schémas ci-contre, représentent les **essences les plus plantées** qui composent à elles seules 50% des arbres et arbustes utilisés par les **9 opérateurs** pris en exemple. Les opérateurs utilisent de façon abondante **3 à 10 essences maximum**.

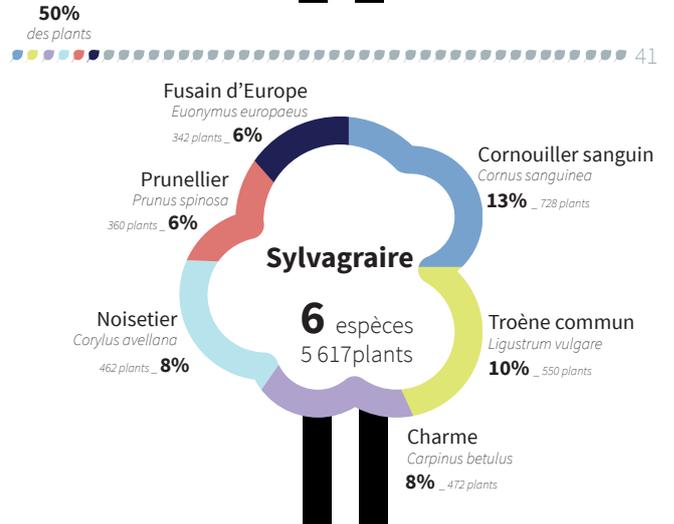
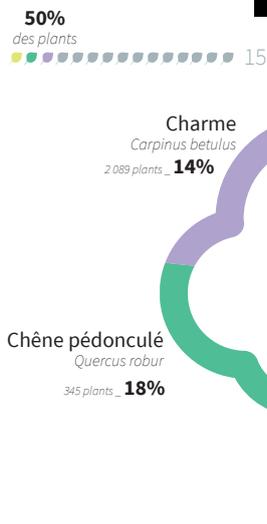
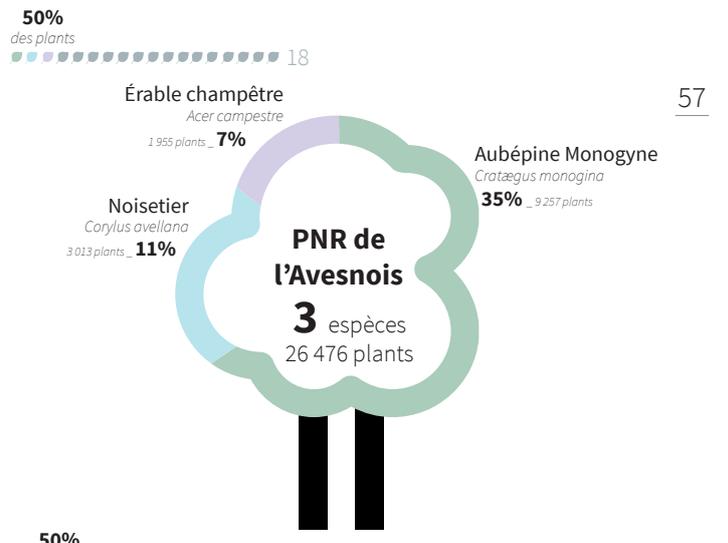
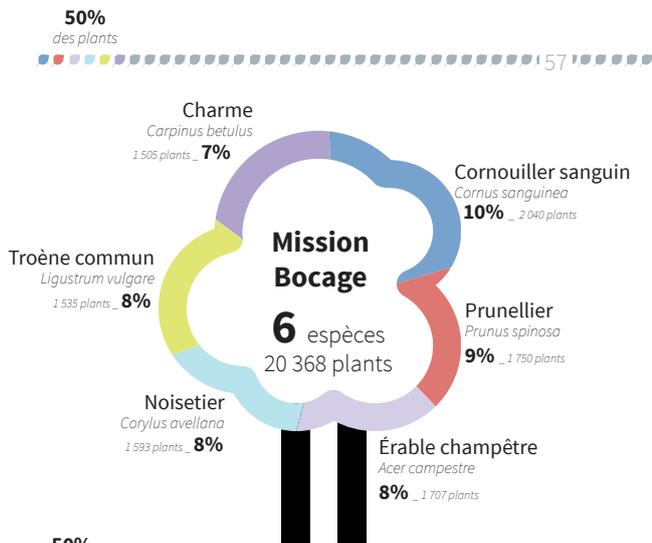
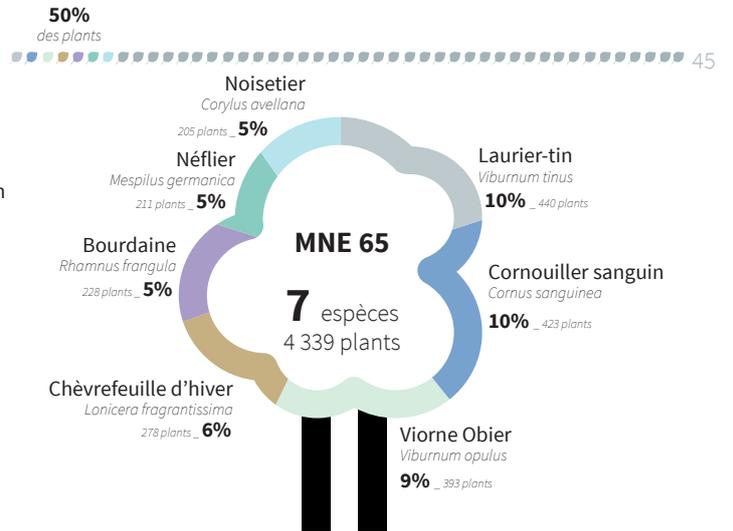
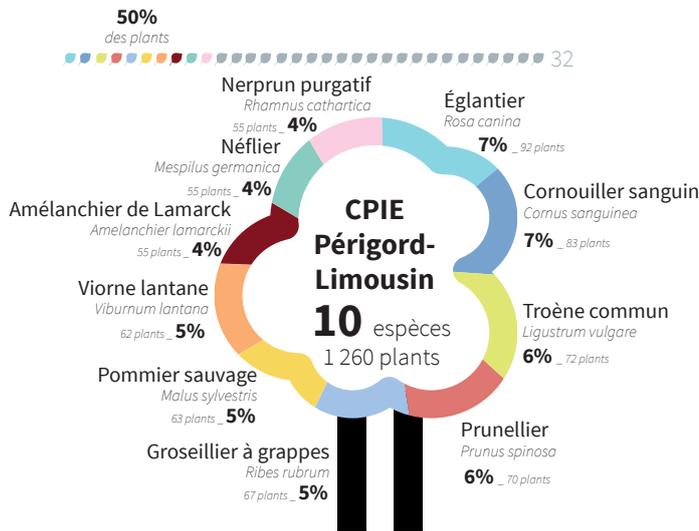
Ces données **confirment le top des 23 essences** dominantes du programme. Le Cornouiller sanguin fait bien partie des essences les plus plantées chez ces opérateurs (hormis pour Horizon Bocage et PNR de l'Avesnois). Ainsi, le Cornouiller sanguin, le Charme, le Troène commun, le Prunellier, le Noisetier, la Viorne Lantane, l'Érable champêtre, sont les **dénominateurs communs** pour les plantations dans les **différentes régions** et auprès de **divers opérateurs**.

Le **Charme** apparait comme l'**essence dominante** pour l'Atelier Agriculture Avesnois Thiérache (**AAAT**) du fait des **particularités naturelles de la Thiérache**. Le Charme apprécie le sol argileux, imperméable, qui conserve l'humidité et ses précipitations abondantes. Les charmes têtards et les charmilles composent le bocage traditionnel exceptionnel de l'Avesnois.

Le **choix des essences** pour un projet de plantation dépend de plusieurs facteurs, dont celui des **conditions bioclimatiques** de la région et plus précisément du site où a lieu la plantation. En effet, avant de concevoir une séquence adaptée à un site de plantation il faut au **préalable faire une analyse** pour déterminer : l'altitude, la **pluviométrie**, les vents dominants, les gelées précoces. Il est également important de connaître la **nature du sol** par une analyse **pédologique**.

Le top des essences les plus plantées par opérateur



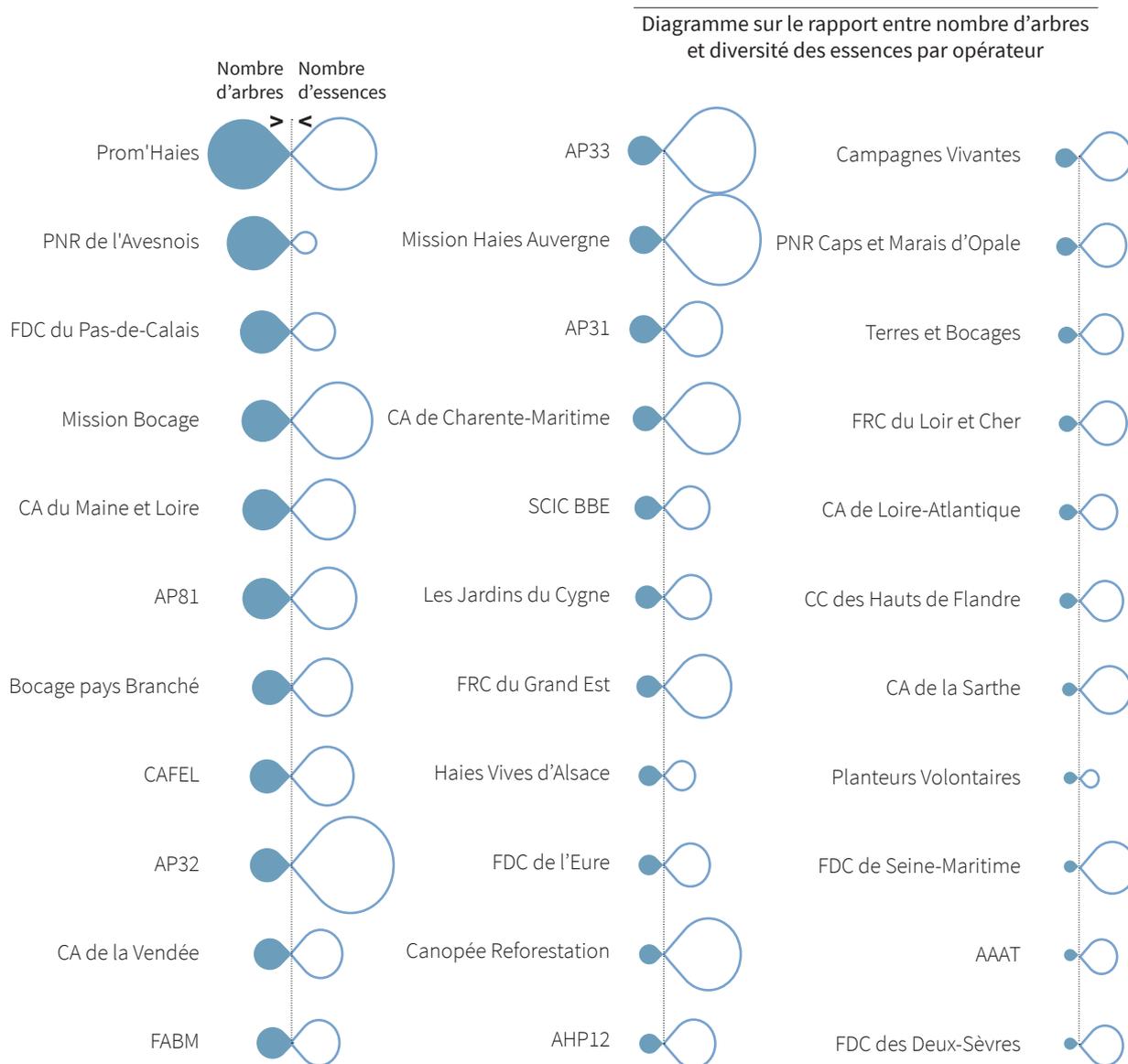


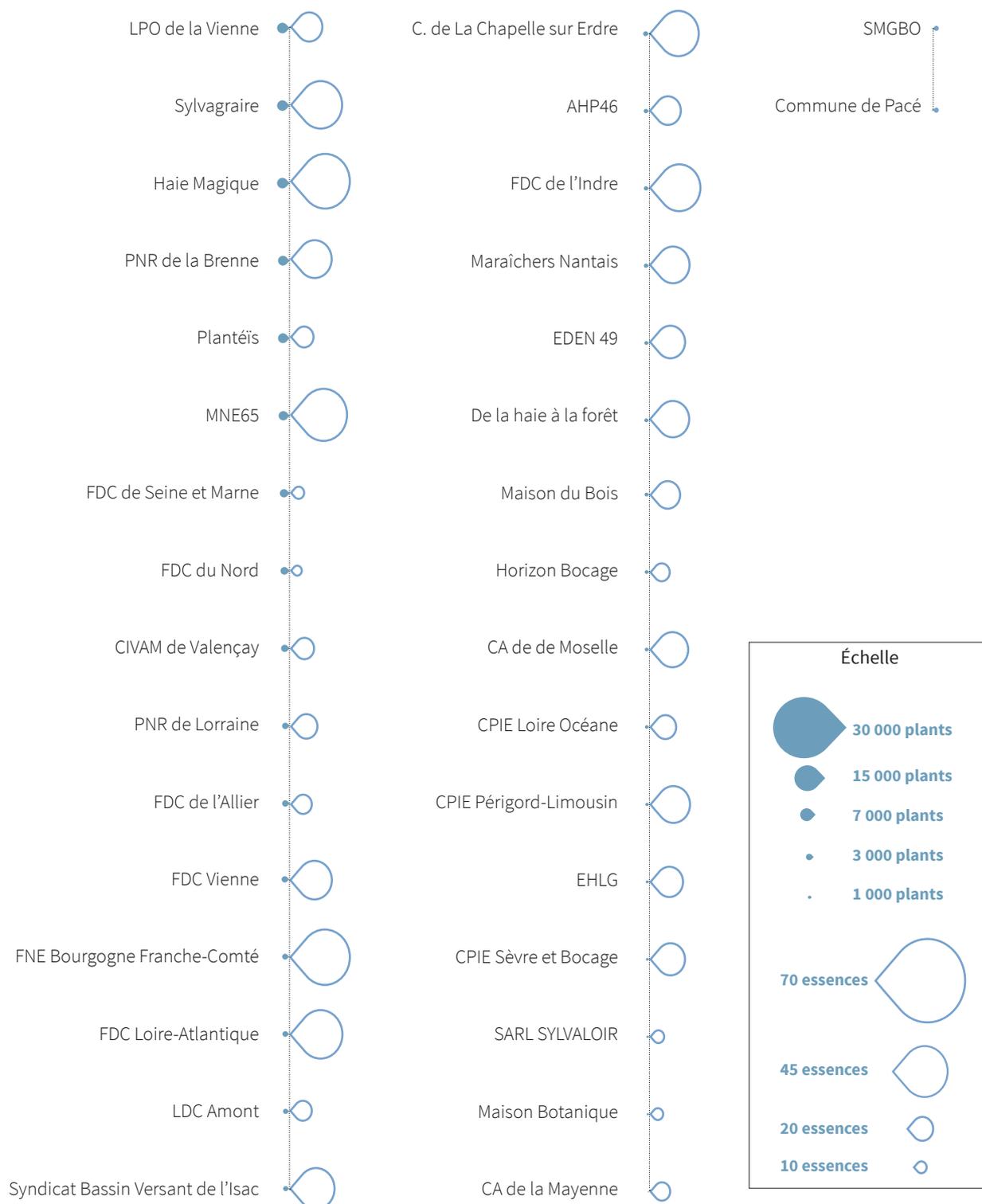
# Diversité des essences et quantité d'arbres

Le diagramme suivant vise à montrer le **rapport entre le volume d'arbres** et d'arbustes utilisés par chaque opérateur et le **nombre d'essences différentes** utilisées pour ces plantations. Plus le volume est grand plus le rapport entre la diversité des essences et le nombre de plants s'équilibre. C'est le cas pour Prom'Haies par exemple. D'autres opérateurs

utilisent une **grande palette végétale** par rapport au nombre d'arbres plantés. C'est le cas de Mission Bocage, AP 33, Canopée Reforestation, FNE Bourgogne Franche-Comté, AP 32 ou encore Mission Haies Auvergne. à contrario, peu d'opérateurs (PNR de l'Avesnois, la FDC du Pas-de-Calais) utilisent une **palette végétale plus restreinte**.

58







# VI - VÉGÉTAŁ LOCAL

*Tilia cordata*

111  
1111  
1111  
1111  
1111

# La filière arbres et arbustes labellisés « **Végétal local** »

**2**017 aura été une année charnière pour la marque végétal local\*. En effet, depuis le 1er juin 2017, c'est l'**Agence française pour la biodiversité (AFB)**, qui en est devenue propriétaire du fait de l'évolution de la législation et de l'intégration des activités de la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN) à l'AFB.

Ce **transfert de propriété** signe une nouvelle phase de son développement et va en conforter la dynamique à la fois en termes de portage politique et de moyens financiers dédiés. Ce transfert a aussi des conséquences importantes sur le plan juridique (le règlement d'usage de la marque va être redéposé à l'INPI après avoir été modifié, la gouvernance de la marque connaît aussi des évolutions) et sur les modalités de contractualisation entre l'AFB et les partenaires historiques associés au projet. L'accompagnement de ces évolutions a particulièrement mobilisé le groupe opérationnel de la marque au cours du deuxième semestre 2017.

En 2017, la croissance du nombre de bénéficiaires de la marque s'est poursuivie : ainsi ce sont aujourd'hui **48 collecteurs, semenciers et pépiniéristes** qui utilisent la marque pour commercialiser leurs semences, plants et plantes, dont **34 en filière ligneuse**. Un rapport d'activité 2017 est disponible sur le site de la FCBN. Du côté des réalisations on pourra souligner notamment la publication en avril 2017 d'un **guide CCTP** fournissant des recommandations et propositions de rédaction pour l'intégration des critères des marques dans les **marchés publics**, de l'élaboration d'une nouvelle plaquette de présentation de la marque ou encore de l'édition en mai 2017 de **deux fiches techniques** sur la constitution de vergers à graines et de parcs à boutures.

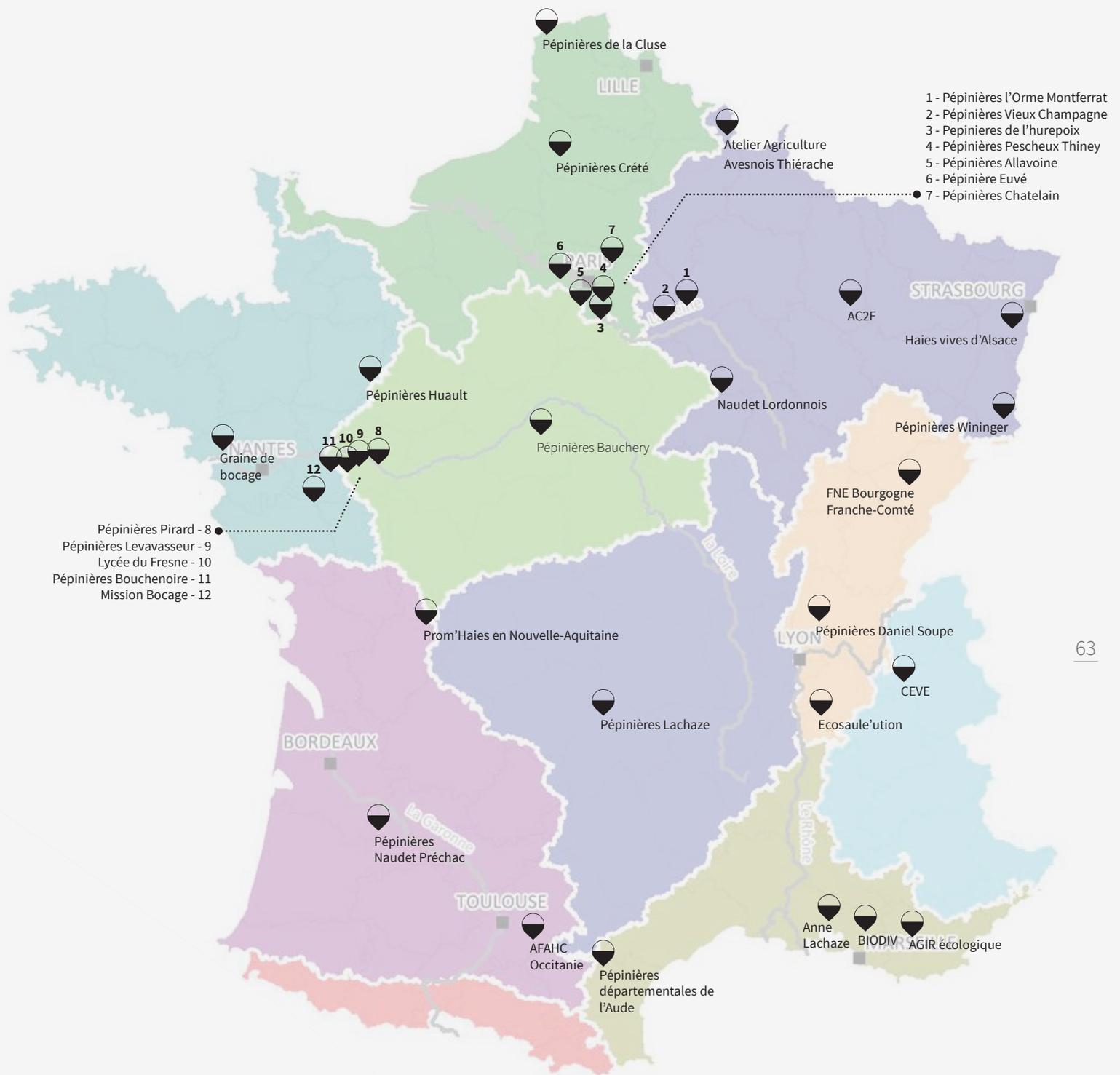
En complément de son investissement au sein du groupe opérationnel, l'Afac-Agroforesteries a également mené des actions en propres dans le but d'appuyer le développement des filières d'arbres et d'arbustes labellisés Végétal local.

Une **première réunion** sur l'organisation des **collecteurs** s'est tenue le 3 mai à Poitiers, à l'initiative de l'Afac-Agroforesteries. S'appuyant sur les résultats d'un questionnaire «qu'est-ce que vous attendez de la structuration d'un collectif à l'échelle nationale» diffusé en amont, cette réunion a permis d'établir une feuille de route qui sera mise en œuvre en 2018.

En 2017, un travail très prometteur a été mené en régions Centre Val de Loire et Pays de la Loire pour développer une **base de données nationale** de gestion des lots de **graines et de plants**. Cet outil serait mis à disposition de tous les collecteurs afin d'assurer un approvisionnement régulier et réparti de la ressource.

*\*La marque « Végétal local », qui vise à garantir l'origine locale d'une plante sauvage sur le marché a été créée en 2015 à l'initiative de la Fédération des Conservatoires botaniques nationaux, de l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries et de l'association Plante & Cité ; c'est la FCBN qui avait déposé les marques à l'INPI en 2015.*

*\*\*Le Cren Poitou-Charentes participe au comité de marque et au groupe opérationnel au titre de l'Afac-Agroforesteries.*



Carte des 34 structures bénéficiaires de la marque Végétal local (filiale ligneuse)

# Les plantations «Végétal local»

Entre 2015 et 2018, il était prévu que **200.000 plants** du programme « Plantons 3 millions d'arbres en France » soient **labellisés «Végétal local»**, soit 20% des plants du programme. Une aide supplémentaire est apportée aux plants «Végétal local» dans le cadre du programme « Plantons 3 millions d'arbres en France ». Ce mécanisme s'est avérée être **un levier important** pour **l'essor de la filière** de production d'arbres et d'arbustes d'origine locale.

Le nombre de plants bénéficiant de ce soutien est en **constante progression** comme le présente le schéma ci-dessous. En effet, pour chaque saison, il a été projeté des objectifs en terme de taux de plants labellisés sur les 400.000 plantés. Ces **prévisions** ont toutes été **largement dépassées** et attestent d'une montée en puissance de cette filière de production et d'utilisation.

Pour la saison 2017-2018, **l'objectif fixé à 100.000 plants «Végétal local»** a été fortement **dépassé** puisque ce sont **135.042 plants** qui ont

## 135 042

arbres et arbustes labellisés «Végétal local» ont été plantés sur la saison 2017-2018

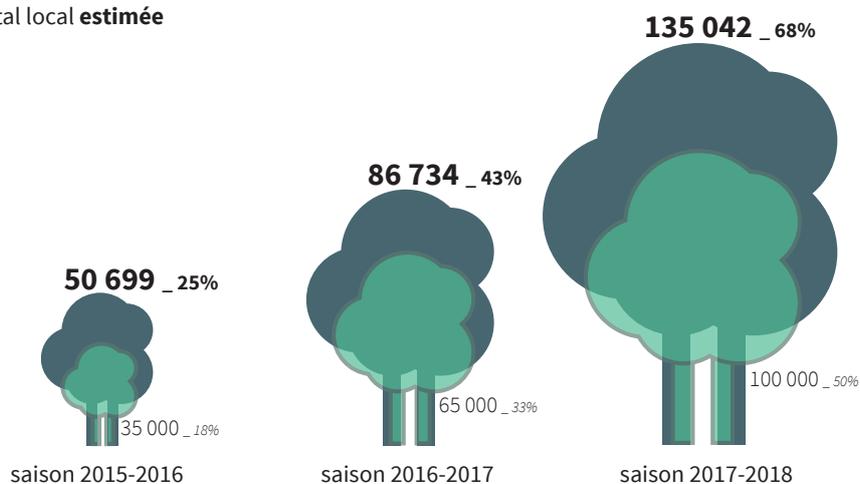


été plantés par 41 opérateurs du programme. Ces 35.042 plants dépassant de l'enveloppe initiale des 200.000 plants ont pu être **pris en charge** (avec un taux d'aide plus faible) par le **nouveau programme** qui court jusqu'à 2021.

En effet, cette dynamique de plantation d'arbres de qualité devrait connaître une très nette progression dans les trois prochaines années puisqu'il est prévu de planter au total **1 million de plants labellisés «Végétal local»**, dans le nouveau programme Plantons pour la Planète – France prévu pour la période 2017-2021. Ce qui **représentera, à terme, 50% des plantations du programme.**

64

■ part en Végétal local **plantée**  
■ part en Végétal local **estimée**



Objectif de plantations d'arbres et d'arbustes labellisés «Végétal local» dans le programme «Plantons 3 millions d'arbres en France»



Carte des opérateurs-plantiers de plants labellisés «Végétal local» du programme «Plantons 3 millions d'arbres en France» par pépinière d'approvisionnement

# Les producteurs et les planteurs de «Végétal local»

**L**e nombre de pépiniéristes engagés fournissant des plants labellisés «Végétal local», plantés dans le cadre du programme **à doublé** en trois ans. De 6 pépiniéristes, on en compte désormais **12** qui ont permis d'approvisionner **41 opérateurs-planteurs**. Parmi les nouvelles pépinières, il y a :

- les Pépinières départementales de l'Aude, créées récemment pour alimenter le Sud Ouest
- les Pépinières Pirard, Pépinières Levavasseur, Pépinières Bauchery, implantées en régions Centre-Val de Loire.

Pour la plupart des opérateurs, les **plants «Végétal local» représentent une part importante de leur plantation**. Par exemple, pour la Communauté de Commune des Hauts de Flandre, la FDC 59, la FDC 62, la LPO 86 et Haies Vives d'Alsace, les plants labellisés



**41**

opérateurs ayant planté du «Végétal local»

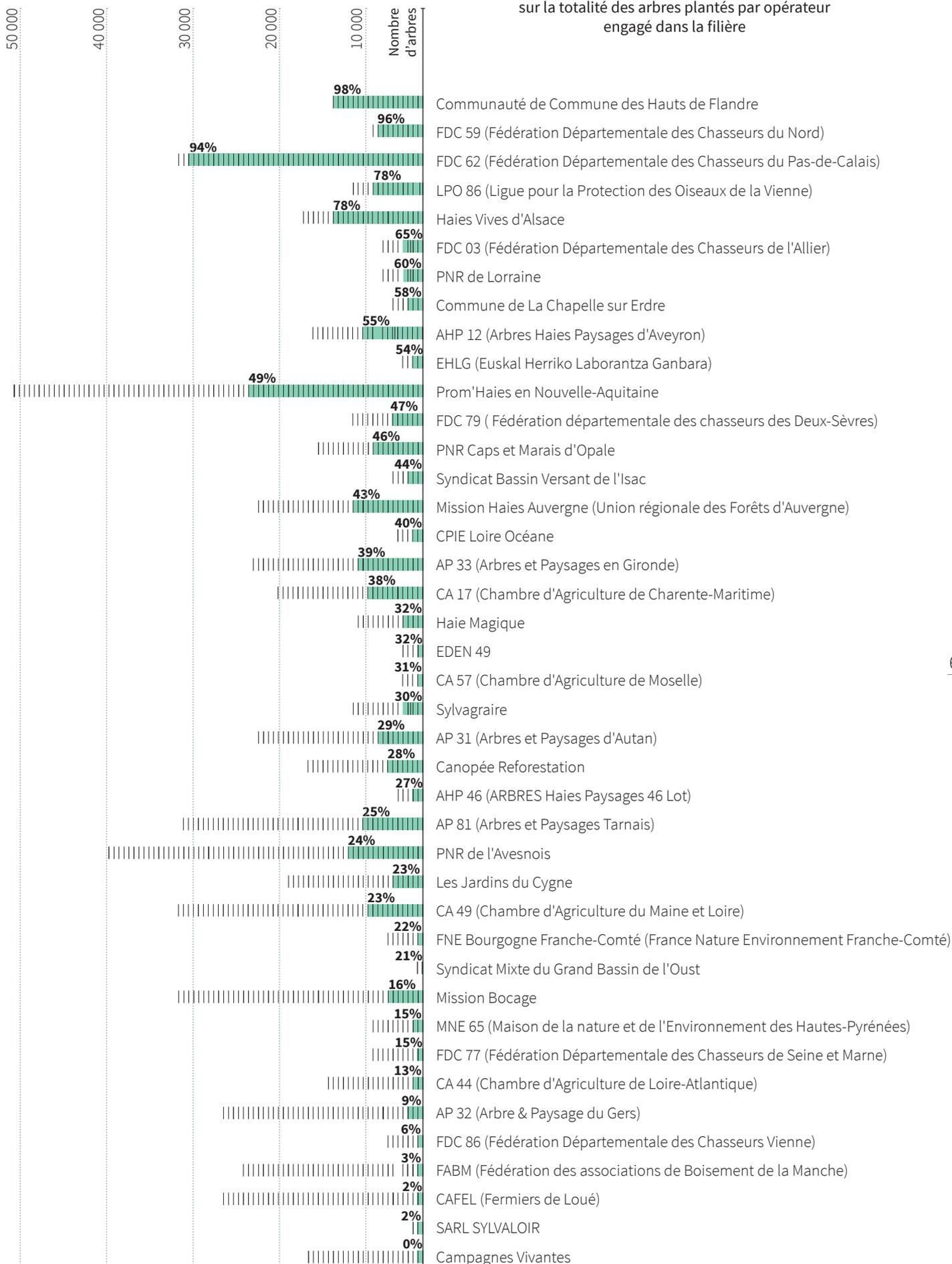
représentent entre 78% et 98% de la totalité des plants réalisés dans le cadre du programme, soit **presque la totalité des végétaux**. Pour d'autres opérateurs, la part de plants «Végétal local» est plus réduite car la gamme de végétaux proposée par les pépinières et la disponibilité des plants sont plus faibles.

Maintenant que le tissu d'opérateurs labellisés (pépiniéristes et récolteurs) couvre presque toute la France, il faut travailler à diversifier la gamme de végétaux récoltés pour conserver un bocage varié en essences.



Plantation sur talus en Bretagne avec Terres et Bocages

Diagramme de la part de plants «Végétal local» sur la totalité des arbres plantés par opérateur engagé dans la filière



Rapport annuel du programme  
« Plantons 3 millions d'arbres en France »  
**saïson 2017-2018**

Afac-Agroforesteries  
38 rue Saint Sabin, 75011 Paris  
contact@afac-agroforesteries.fr  
[www.afac-agroforesteries.fr](http://www.afac-agroforesteries.fr)